

**SUPPORT DE COURS DE COMPTABILITE GENERALE
NIVEAU MASTER 1- DROIT DES AFFAIRES.
CONFORME AUX DISPOSITIONS DU SYSCOHADA 2018.
EDITION 2019 REVUE ET ENRICHIE**

PLAN DU COURS

CHAPITRE I- L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT.....	7
I- DEFINITIONS ET GENERALITES	7
1- <i>définition de la comptabilité.....</i>	7
2- <i>Définition de l'entreprise.....</i>	7
3- <i>définition des types d'entreprises.....</i>	8
II- CYCLES D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES:	8
1- <i>Cycles classiques des entreprises commerciales et des entreprises industrielles.....</i>	8
2- <i>Autres entreprises de production.....</i>	9
III- LES GRANDES FONCTIONS DE L'ENTREPRISE	13
1- <i>La fonction gestion des ressources humaines (GRH).....</i>	13
2- <i>La fonction marketing.....</i>	15
1) <i>Concept et stratégies.....</i>	15
2) <i>Plan marketing.....</i>	16
3- <i>La fonction production.....</i>	16
1) <i>Définition.....</i>	16
2) <i>Objectif.....</i>	17
4- <i>La fonction financière.....</i>	17
1) <i>Définition et objectif.....</i>	17
2) <i>Missions.....</i>	17
5- <i>La fonction recherche et développement (RD).....</i>	18
1) <i>Missions.....</i>	18
IV- LES ETATS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE	19
1- <i>le Bilan.....</i>	19
2- <i>le compte de résultat.....</i>	20

CHAPITRE II- LA VIE DE L'ENTREPRISE : LES FLUX ET LEURS SUPPORTS	26
I- LES FLUX D'ENTREPRISE	26
1- <i>Définition des flux de l'entreprise</i>	26
2- <i>Typologie des flux</i>	28
3- <i>Analyse comptable des flux économiques</i>	30
4- <i>De la notion d'emploi et de ressources à la notion de charges et de produits</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5- <i>de la notion de flux à la notion de compte</i>	34
6- <i>Canevas d'enregistrement des flux</i>	35
II- LES SUPPORTS DE SAISIE DES FLUX D'ENTREPRISES	38
1- <i>Le bon de commande</i>	38
2- <i>Le bon de livraison</i>	39
3- <i>La facture de doit</i>	40
4- <i>La facture d'avoir</i>	42
5- <i>autres supports donnant lieu à enregistrement</i>	43
CHAPITRE III- L'ORGANISATION ET LA NORMALISATION COMPTABLES	46
I- ORGANISATION COMPTABLE	46
1- <i>les exigences de sécurité et de régularité des enregistrements</i>	47
2- <i>Les conditions de régularité et de sincérité</i>	47
3- <i>La tenue obligatoire des livres comptables</i>	48
4- <i>Les exigences de sécurité et de régularité en cas de traitement comptable informatisé</i>	48
II- NORMALISATION COMPTABLE	50
1- <i>Le cadre comptable relatif aux comptes du bilan</i>	50
2- <i>le cadre comptable relatif aux comptes de gestion et aux comptes spéciaux</i>	50
3- <i>Liste des comptes du SYSCOA</i>	51
CHAPITRE IV- TECHNIQUES D'ENREGISTREMENTS COMPTABLES	62

I- MODELES DE PRESENTATION DES COMPTES	62
1- <i>les comptes sous forme schématique</i>	62
2- <i>Les Comptes à colonnes jumelées sans colonne de soldes</i>	63
3- <i>Les comptes à colonnes jumelées avec colonnes de soldes</i>	63
4- <i>Le Compte à colonnes séparées</i>	64
II- PRÉSENTATION DES ENREGISTREMENTS	64
1- <i>canevas d'un un article de journal</i>	64
2- <i>canevas d'un grand livre:</i>	65
3- <i>Le journal quotidien des opérations:</i>	65
4- <i>Le virement comptable</i>	65
5- <i>la réciprocité des comptes</i>	71
6- <i>le contrôle par la partie double</i>	71
7- <i>Le contrôle par la balance</i>	71
III- PRINCIPES D'ENREGISTREMENT DANS LES OMPTES	74
1- <i>les comptes d'actif</i>	74
2- <i>les comptes du passif</i>	76
3- <i>les charges</i>	79
4- <i>les comptes de produits</i>	83
5- <i>Les frais facturés</i>	84
6- <i>les consignations d'emballages</i>	91
CHAPITRE V- ENREGISTREMENT DES FACTURES	94
I- LES FACTURES SANS MAJORATION NI REDUCTION	94
II- FACTURES AVEC MAJORATION SANS EMBALLAGES	99
TRAVAUX DIRIGES	110

CHAPITRE I- L'ENTREPRISE ET SON ENVIRONNEMENT

I- DEFINITIONS ET GENERALITES

1- définition de la comptabilité

La comptabilité est un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées et de présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la clôture (PCG français).

Sont astreintes à la mise en place d'une comptabilité, dite comptabilité financière, les entités soumises aux dispositions de l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général, de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives, les entités publiques, parapubliques et mixtes et plus généralement les entités produisant des biens et services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent, dans un but lucratif ou non des activités économiques à titre principal ou accessoire qui se fondent sur des actes répétitifs, à l'exception de celles soumises aux règles de la comptabilité publique (art 1 et 2 du SYSCOHADA).

2- Définition de l'entreprise

Une entreprise est une structure économique et sociale qui regroupe des moyens humains, matériels, immatériels et financiers. Ces moyens sont combinés de manière organisée pour fournir des biens ou services à des consommateurs appelés clients dans un environnement concurrentiel ou non concurrentiel, avec un objectif de rentabilité (entreprise privée de capitaux) ou un objectif de mutualisation des biens et services (entreprises coopératives). Une entreprise est généralement une structure légale. EX d'entreprises ivoiriennes: la SIR ; la SOTRA ; les Menuiseries Modernes d'Abidjan, la coopérative de vivriers KIVA sise à Abidjan-Adjamé.

3- définition des types d'entreprises

Les entreprises peuvent être classées selon plusieurs critères:

a) Selon le secteur économique

- Secteur primaire: agriculture, pêche, mines;
- Secteur secondaire: industrie, BTP;
- Secteur tertiaire : services.

b) Selon la taille et l'impact économique (cas de l'économie ivoirienne)

- Petites entreprises: 10 salariés au plus;
- Moyennes entreprises: de 10 à 50 salariés au plus;
- Petites et moyennes entreprises (PME) de 50 à 500 salariés au plus
- Grandes entreprises: à partir de 500 salariés;
- Groupes d'entreprises (comportant une société mère et une ou plusieurs filiales).

II- CYCLES D'EXPLOITATION DES ENTREPRISES:

1- Cycles classiques des entreprises commerciales et des entreprises industrielles

a) Entreprises commerciales

Elles achètent et vendent des biens en l'état, des marchandises: Ex la société « les Belles Femmes d'Afrique » spécialisée dans l'achat et la revente des pagens, chaussures, sacs et autres produits de beauté dames (voir cycle d'exploitation ci-dessous, illustration N°1);

b) Entreprises industrielles

Elles achètent et transforment les MP en vue de produire et vendre des produits finis. Ex: les Menuisiers experts de Yopougon à ABIDJAN en Côte d'Ivoire (voir cycle d'exploitation ci-dessous , illustration N°2);

2- Autres entreprises de production

a) Entreprises prestataires de services

Elles produisent et vendent des services. Ex: le Cabinet de formation CFA AFRIQUE à ABIDJAN en Côte d'Ivoire;

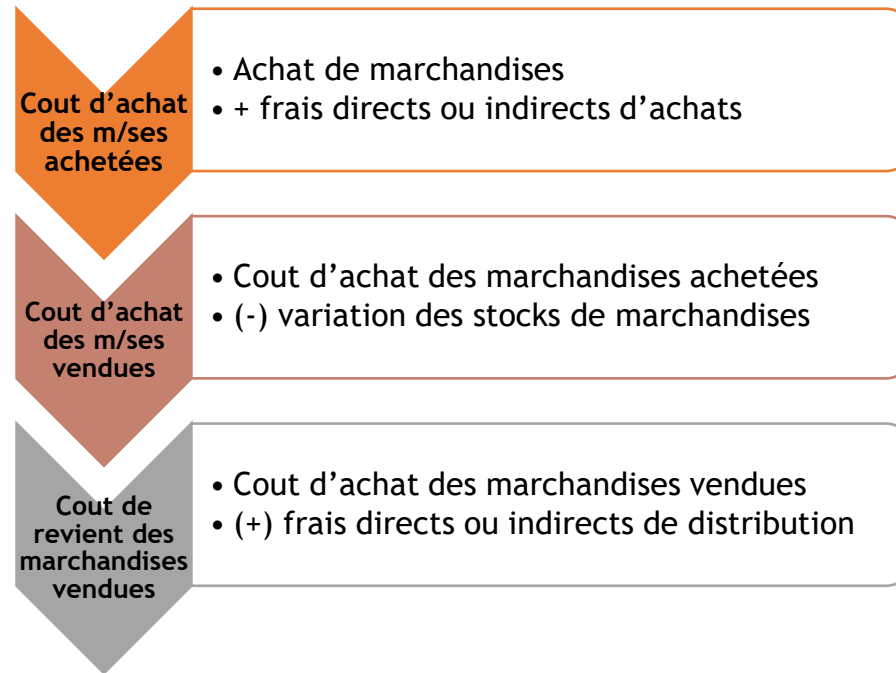
b) Les entreprises agricoles

Elles sont spécialisées dans la production et la commercialisation des produits agricoles. EX: la coopérative KIVA de la sous préfecture BONON en Côte d'Ivoire;

c) Les entreprises artisanales

Elles sont spécialisées dans la production et la commercialisation des produits issus de l'artisanat. EX: les Artisans Unis de la région de DALOA en Côte d'Ivoire.

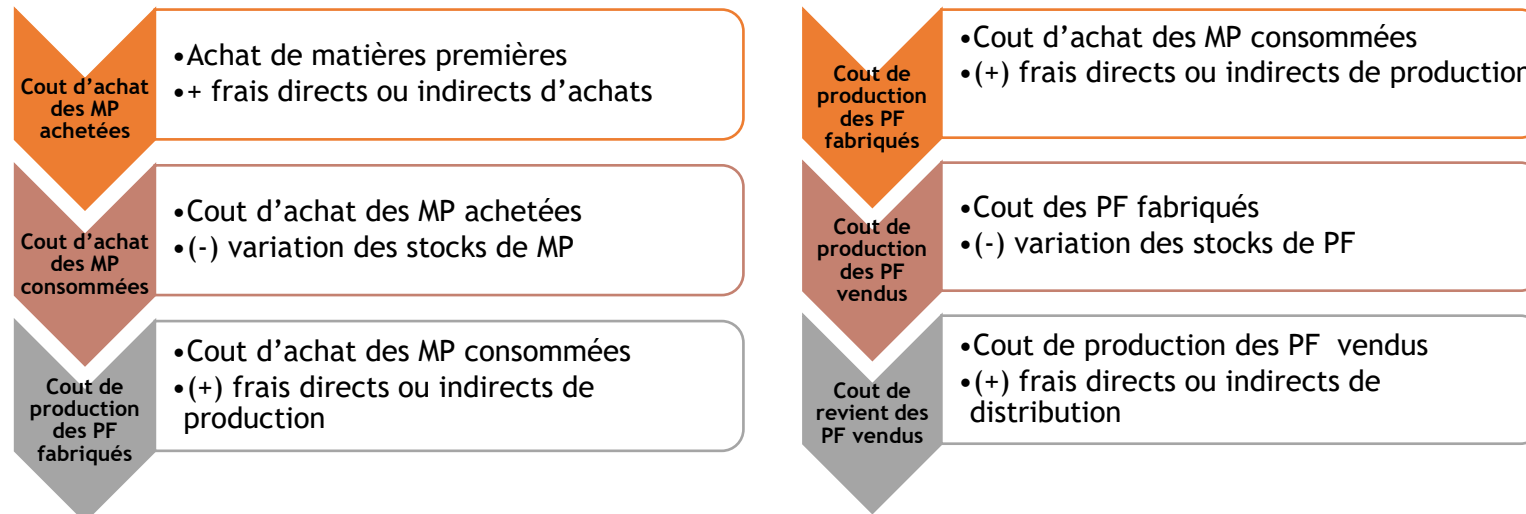
ILLUSTRATION N° 1: CYCLE D'EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE COMMERCIALE



NOTA BENE ILLUSTRATION N° 1

- Exemple de frais directs d'achats (frais accessoires liés directement à l'achat des marchandises) :
 - Droits de douane; frets et transports sur achats; assurance transports sur achats; commissions et courtage sur achats ; frais de transit.
 - Autres frais accessoires: frais de manutention lors de l'achat.
- Ces frais directs sont inscrits dans des sous comptes d'achats de marchandises (compte 2015).
- Ces observations restent valables pour les achats de matières premières et autres approvisionnements.
- La variation des stocks de marchandises s'obtient par la différence entre le stock final et le stock initial:
 $VS = SF - SI$.
- Cette variation des stocks vient en diminution des coûts d'achats des marchandises achetées.
- Les frais directs de distribution sont les frais qui concourent directement à, la vente des marchandises concernées.

ILLUSTRATION N° 2: CYCLE D'EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE INDUSTRIELLE



NOTA BENE ILLUSTRATION N° 2

- Les frais directs de production sont les frais qui concourent directement à la production des produits fabriqués concernées, tel est le cas des frais de main d'œuvre directe; les frais indirects de production sont des frais globaux de la fonction production qui font l'objet d'un retraitement avant leur imputation aux coûts (la rémunération des agents intervenant dans la production, l'amortissement des machines de production, les travaux de planification et de contrôle de la fonction production, etc....)
- La variation de stocks de produits fabriqués
 - La variation des stocks de produits fabriqués s'obtient par la différence entre le stock final et le stock initial: $VS = SF - SI$.
 - Cette variation des stocks vient en augmentation du chiffre d'affaires (ventes de produits fabriqués).

III- LES GRANDES FONCTIONS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise conçoit ses fonctions au regard non seulement de ses objectifs et de ses priorités d'action, mais également de ses moyens, de son marché et de son environnement. Il n'existe pas de modèle général de fonctions à appliquer systématiquement, quelle que soit l'entreprise ; la décision de création d'une fonction varie selon le contexte, les spécificités de l'entreprise et des représentations de ses gestionnaires. Cependant, au-delà de la diversité des entreprises et de la vision de leurs dirigeants, les fonctions suivantes sont souvent représentées: Gestion des Ressources Humaines (GRH), marketing, production, finance et Recherches et Développement (R & D).

1- La fonction gestion des ressources humaines (GRH)

Considérée comme l'une des fonctions cruciales de l'entreprise, la gestion des ressources humaines (GRH) prend en charge le management du capital humain de l'entreprise. Le facteur humain est aujourd'hui un élément déterminant dans l'équation de compétitivité de l'entreprise. Sur des marchés hyperconcurrentiels, les entreprises se démarquent désormais par la compétence et l'intelligence que recèlent leurs ressources humaines. La fonction GRH s'articule autour de trois politiques clefs : l'acquisition, le développement et la fidélisation du capital humain.

a) l'acquisition du capital humain

- Dans un premier temps, l'acquisition du capital humain revient à planifier les besoins réels de l'entreprise en termes d'effectifs et de compétences. Cela passe par une réflexion profonde sur l'évolution des activités et des métiers de l'entreprise et sur la structure des qualifications et des compétences qu'elle possède réellement. En ciblant ses besoins, l'entreprise se prémunit contre les travers des recrutements mal préparés, souvent coûteux pour le fonctionnement optimal de l'organisation.

- En outre, réussir sa politique d'acquisition du capital humain appelle l'entreprise à mettre en balance le besoin de l'entreprise, ses contraintes budgétaires ainsi que les compétences demandées et offertes.
- Enfin, il est à signaler que les entreprises s'orientent de plus en plus vers le recrutement d'employés à hauts potentiels intellectuels. Dotés de tels employés formeront dans l'avenir le noyau central des entreprises performantes.

b) le développement du capital humain

La politique de développement du capital humain consiste à promouvoir les compétences des employés et à développer leurs capacités professionnelles. Pour ce faire, les managers des RH disposent d'une panoplie de pratiques comme la formation professionnelle continue, la gestion des carrières ou encore l'évaluation des employés selon le rendement et la compétence. Acquérir un capital humain de valeur n'est pas toujours suffisant pour en faire un argument concurrentiel. Il est impératif de former les personnes aux compétences spécifiques de l'entreprise afin de renforcer leur capacité à créer de nouvelles connaissances et à innover.

c) la fidélisation du capital humain

Les gestionnaires des RH doivent mettre en œuvre des pratiques visant la fidélisation des meilleurs employés afin d'éviter leur départ pour la concurrence. Il s'agit de concevoir des programmes d'action permettant d'améliorer la motivation des employés et leur satisfaction au travail. La rémunération, la gestion dynamique des carrières ou encore les programmes de bien-être au travail sont autant de leviers d'action possibles.

2- La fonction marketing

1) Concept et stratégies

a) Concept

Analyse, programmation, politique de prix et de promotion, conditions (vente à crédit, avec remises, etc.) et canaux de distributions, ... toute action de gestion permettant de promouvoir et d'augmenter les ventes des biens et / ou services de l'entreprise relève de la fonction marketing. Une fonction d'autant plus cruciale pour le développement de l'entreprise que son environnement est marqué par une compétition accrue entre producteurs.

b) Stratégies

Théoriciens et praticiens s'accordent sur le fait qu'une entreprise qui réussit, c'est-à-dire qui est rentable, est une entreprise qui sait vendre, qui fidélise ses clients et qui assoit sa réputation sur le marché. Dans cette perspective, les gestionnaires sont appelés à maîtriser davantage les subtilités de la vente que les techniques de production : si le machinisme et l'automatisation ont grandement amélioré la qualité et les délais de production, vendre à une clientèle de plus en plus regardante sur la qualité, sur la présentation du produit, sur le mode de distribution et sur le prix est autrement plus délicat.

Ne faut-il d'ailleurs pas vendre avant même de produire, comme le soulignent de nombreux managers ? Anticiper les besoins des clients, répondre au mieux et au plus vite à leurs attentes, être en permanence à leur écoute, tout en veillant à la mobilisation des vendeurs, constituent aujourd'hui les objectifs phares de la fonction commerciale

2) Plan marketing

Cinq politiques sont élaborées et mises en œuvre du plan marketing:

- a) La politique de production de biens ou services vise à définir la nature, les composantes et le design du produit ou du service au regard des besoins du client;
- b) La politique de prix est conçue compte tenu de la concurrence, du pouvoir d'achat et du coût de revient du produit ou du service;
- c) La politique de promotion est fixée avec divers moyens d'attraction et de fidélisation de la clientèle (publicité, offres promotionnelles, facilités, remises, etc.) ;
- d) La politique de distribution précise les modalités d'acheminement du produit vers le client dans les meilleures conditions, en déterminant les lieux et les circuits appropriés;
- e) La politique de gestion de la force de vente permet à l'entreprise de sélectionner, former, développer et conserver une équipe commerciale performante et efficace.

3- La fonction production

1) Définition

La fonction production assure la production de biens ou de services en respectant les contraintes de production. Ces contraintes sont essentiellement: la qualité du produit ou du service, le budget de production, les équipements techniques, le coût de production et les délais de fabrication. Le responsable production gère, supervise et coordonne les ateliers, outils, agences et /ou lieux de production.

2) Objectif

La fonction production vise ainsi à élaborer et à exécuter les études et projets de production, à choisir les équipements adéquats et à prendre toute disposition nécessaire pour produire dans les meilleures conditions de prix, de qualité et de délais en tenant compte des ressources disponibles (ressources humaines et financières).

Dans le secteur industriel, la production, essentiellement matérielle, s'effectue dans des usines ou ateliers et est supervisée par des ingénieurs et des techniciens. Les employés qualifiés et agents d'exécution. Dans les ateliers de confection, d'assemblage de voitures ou de production de câbles électriques, la fonction production se déroule généralement de la même manière. Avec la mécanisation et l'avènement des robots et automates, les machines tendent à remplacer les ouvriers sur les chaînes.

4- La fonction financière

1) Définition et objectif

La mise en œuvre d'une politique financière équilibrée est l'objectif principal du responsable financier de l'entreprise. En effet, une entreprise qui utilise plus de ressources financières qu'elle n'en crée est amenée, à terme, à disparaître. Le responsable financier de l'entreprise est appelé à résoudre les difficultés associées aux schémas de financement des investissements de l'entreprise, à la préservation de son équipement financier et à la sécurisation, à terme, des ressources financières de l'organisation.

2) Missions

La fonction financière a pour mission de veiller à la disponibilité des ressources financière nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, à les développer et à les contrôler dans un soucis d'efficience. Ses principales missions s'articulent autour des questions suivantes:

- Comment évaluer et prévoir les besoins en financement ?
- Où trouver les ressources nécessaires à la couverture de ces besoins ? A quel coût ?
- Comment utiliser la structure du capital de l'entreprise et en garantir l'équilibre ?
- Comment utiliser au mieux les fonds investis et en faire un usage efficient ?
- Quels sont les défis financiers actuels et les moyens d'y faire face ?
- Les outils de mesure sont-ils pertinents ou faut-il les renouveler ?

Toutes ces questions sont posées et analysées par la fonction financière de l'entreprise, les gestionnaires financiers étant chargés de trouver les réponses appropriées. En outre, de plus en plus d'entreprises intègrent les activités de la comptabilité générale et analytique dans les prérogatives du responsable financier. On parle alors de la direction finances comptabilité (DFC)

5- La fonction recherche et développement (RD)

1) Missions

L'accentuation de la concurrence, l'accélération du progrès technique et des innovations en matière de gestion et de technologie ont fait de la recherche et du développement un enjeu central pour l'entreprise.

- Rechercher les informations les plus pertinentes et développer de nouveaux outils, techniques ou procédés favorisent la création d'une niche de production et l'appropriation d'avantages comparatifs.
- Mieux outillée, l'entreprise voit son fonctionnement perfectionné, améliorant d'autant la qualité de ses produits et le niveau de ses ventes. Pour survivre, l'entreprise doit être en état de veille permanent.
- S'ouvrir à son environnement, en scruter les signaux et s'informer de son évolution augmentent les chances de pérennité de l'entreprise.
- Cette capacité de veille et d'anticipation suppose la création d'une fonction recherche et développement qui se consacre prioritairement à la collecte et à l'analyse de toute information ou

donnée, développant ainsi une meilleure connaissance de ce qui se produit aujourd'hui et de qui se prépare demain.

La recherche et le développement visent en définitive la formation d'une aptitude conférant aux acteurs une sensibilité et une intelligence affinées du milieu et de sa mouvance. On parlera de l'intelligence économique.

En enrichissant continuellement son capital connaissance, en développant les compétences de chacun et en mutualisant les pratiques et expériences réussies, l'entreprise parvient à identifier et emprunter les meilleurs voies pour sa croissance.

Le fonctionnement d'une unité de recherche et développement nécessite des experts à haut potentiel, des équipements onéreux et les budgets conséquents. Parfois, seules les grandes entreprises (en l'occurrence les multinationales) peuvent financer de tels départements.

IV- LES ETATS FINANCIERS DE L'ENTREPRISE

1- le Bilan

a) Définition du bilan

Le bilan est la situation chiffrée du patrimoine social de l'entreprise. Il résulte des données comptables certifiées de l'entreprise à l'issue d'un exercice comptable qui court du 1/1 au 31/12/ de l'année. Les données comptables au bilan sont donc sincères au sens de la réglementation comptable applicable.

b) Classement des éléments du bilan:

Les éléments du patrimoine de l'entreprise sont classés selon des règles précises :

- les ressources sont classées en fonction du degré d'exigibilité croissante des postes à partir du haut du passif: les postes les moins exigibles (moins rapidement remboursables) comme le capital social sont

les premiers et les postes les plus exigibles (plus rapidement remboursables) comme les découverts bancaires sont les derniers.

- Les emplois sont classés en fonction du degré de liquidité croissante à partir du haut de l'actif: les postes les moins liquides (difficiles à monnayer) comme les immobilisations incorporelles sont les premiers et les postes les plus liquides (faciles à monnayer) comme la trésorerie sont les derniers.

2- le compte de résultat

a) Définition

C'est la représentation chiffrée du résultat global de l'entreprise à la fin d'un exercice comptable. Il récapitule les produits et les charges de l'exercice.

b) Éléments du compte de résultat:

Les charges et les produits du compte de résultat sont classés par nature. On distingue :

- Les opérations d'exploitation conduisant au résultat d'exploitation ;
- Les opérations financières conduisant au résultat financier ;
- Le résultat d'exploitation et le résultat financier conduit au résultat des activités ordinaires ;
- Les opérations non courantes ou exceptionnelles conduisant au résultat exceptionnel ;
- Le résultat global qui fait la somme du résultat des activités ordinaires et du résultat exceptionnel ;
- Le résultat net déterminé après déduction de l'impôt sur le résultat.

ILLUSTRATION N° 4 PRESENTATION SIMPLIFIEE D'UN BILAN

REF.	ACTIF (emplois)	montants	REF.	PASSIF (ressources)	montants
AD	Immobilisations incorporelles (brevets, licence, logiciels, etc...)		CP	Capitaux propres et assimilés (capital, réserves, résultats, provisions à caractère de réserves)	
AI	Immobilisations corporelles (terrains, bâtiments, matériels, etc...)		DF	Dettes financières et assimilés (emprunts et dettes financières, provisions à caractère de dettes)	
AQ	Immobilisations financières (titres de participations, autres titres à plus d'un an)		DJ	Dettes fournisseurs d'exploitation	
BB	Stocks (m/ses, MP, encours, Produits fabriqués)		DK DL	Dettes fiscales Dettes sociales	
BG	Créances (clients, autres créances)		DM	Autres dettes	
BT	Trésorerie-actif (titre de placement, valeur à encaisser, caisse, banques)		DT	Trésorerie-passif (découverts bancaires, crédit d'escompte, crédit de trésorerie)	
	TOTAL			TOTAL	

ILLUSTRATION N° 5 : PRESENTATION DETAILLEE DU COMPTE DE RESULTAT

a) Les soldes intermédiaires de gestion

REF	LIBELLES		EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
TA	Ventes de marchandises	A	+	
RA	Achats de marchandises		-	
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	
XA	MARGE COMMERCIALE (somme TA à RB)			
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	
TC	Travaux, services vendus	C	+	
TD	Produits accessoires	D	+	
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A+B+C+D)			
TE	Production stockée (ou déstockage)		+/-	
TF	Production immobilisée		+	
TG	Subvention d'exploitation		+	
TH	Autres produits		+	
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	
RC	Achats de matières premi. et fournitures liées		-	
RD	VS de matières premières et fournitures liées		+/-	

RE	Autres achats	-		
RF	VS d'autres approvisionnements	+/-		
RG	Transports	-		
RH	Services extérieurs	-		
RI	Impôts et taxes	-		
RJ	Autres charges	-		
XC	VALEUR AJOUTEE BRUTE (Somme XB+RA+RB)+ (somme TE à RJ)			
RK	Charges de personnel			
XD	EXCEDENT BRUTE D'EXPLOITATION OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION			
TJ	Reprises amortissement, provisions et dépréci.	+		
RL	DAP et dépréciations d'exploitation	-		
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+RK)			
TK	Revenus financiers	+		
TL	Reprises de provisions et dépréciations financ.	+		
TM	Transferts de charges financières	+		
RM	Frais financiers et charges assimilées	-		
RN	DAP et aux dépréciations financières	-		

XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)			
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)			
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+		
TO	Autres produits HAO	+		
RO	VC des cessions d'immobilisations	-		
RP	Autres charges HAO	-		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRE (Somme TN à RP)			
RQ	Participation des travailleurs	-		
RS	Impôt sur le résultat	-		
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)			

b) Signification des soldes intermédiaires de gestion

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	INTERPRETATIONS
MARGE COMMERCIALE (MC)	Ce solde représente le supplément de valeur apportée par l'entité au coût des marchandises vendues. Il permet de mesurer la performance des entreprises commerciales.
VALEUR AJOUTEE(VA)	Ce solde représente la richesse créée par l'entreprise du fait de ses opérations d'exploitation et mesure son poids économique. Au plan national la somme des valeurs ajoutées centralisées au ministère chargé de l'économie et des finances représente la richesse créée au plan national.
EXCEDENT BRUTE OU INSUFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (EBE OU IBE)	L'EBE représente la ressource que l'entreprise tire de son exploitation après les consommations intermédiaires et la rémunération du facteur travail. Il constitue un bon

	indicateur de la performance industrielle et commerciale de l'entité. Si l'EBE est négatif on parle alors de l'Insuffisance Brute d'Exploitation (IBE)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (RE)	Il représente la ressource nette dégagée par la totalité des opérations d'exploitation. Le résultat d'exploitation mesure la performance économique de l'entreprise en dehors de la politique de financement.
RÉSULTAT FINANCIER (RF)	Le résultat financier met en évidence les choix effectués en matière de financement (activités d'endettement et de placement) et l'impact du mode de financement sur le résultat de l'entreprise.
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES (RAO)	Le RAO mesure la performance de l'activité économique et financière de l'entreprise ; c'est le résultat courant et récurrent de l'entreprise.
RÉSULTAT HORS ACTIVITÉS ORDINAIRES (RHAO)	Le RHAO est le résultat non courant et donc exceptionnel de l'entreprise.
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (RE)	Il représente le résultat après paiement de l'impôt dû à l'état et le paiement de la participation des salariés. Il représente le revenu dont une partie revient aux associés et l'autre partie mise en réserve pour assurer la croissance de l'entreprise (politique d'autofinancement).

CHAPITRE II- LA VIE DE L'ENTREPRISE : LES FLUX ET LEURS SUPPORTS

I- LES FLUX D'ENTREPRISE

1- Définition des flux de l'entreprise

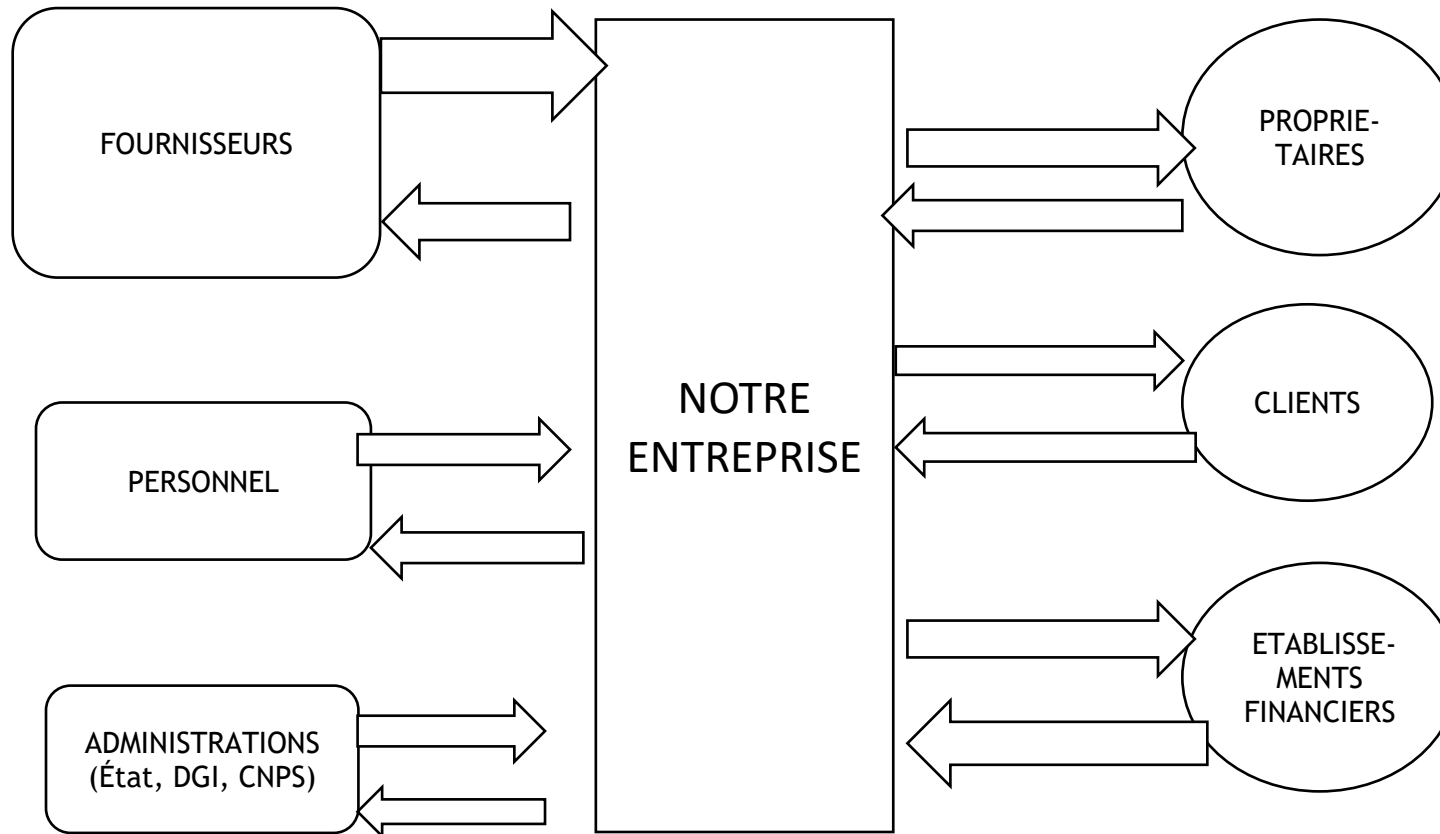
Les flux économiques de l'entreprise sont les mouvements de biens et de valeurs qui se produisent dans un intervalle de temps déterminé. Tout flux a un point de départ (appelé origine ou ressource du flux) et un point d'arrivée (appelé destination ou emploi du flux). Le tableau et le schéma ci-dessous énumèrent les relations envisageables entre l'entreprise et ses partenaires.

La comptabilité a pour rôle de saisir, d'analyser d'enregistrer et de classer les flux.

ILLUSTRATION N° 6 : TABLEAU DES RELATIONS ENTRE L'ENTREPRISE ET SES PARTENAIRES

Partenaires	Flux possibles
fournisseurs	Le fournisseur vend des biens et services à l'entreprise; en retour celle-ci paie la facture émise par son fournisseur. NB: l'entreprise est client
Etat et administrations	L'état assure les investissements publiques, procure la sécurité et donne des subventions; en retour l'entreprise paie des impôts, taxes et charges sociales.
Institutions financières et les assurances	Elles accordent des prêts et assurances; en retour l'entreprise rembourse les prêts avec intérêts et paie des primes d'assurances.
salariés	Le salarié fournit (vend) sa force de travail à l'entreprise; en retour celle-ci le rémunère.
Propriétaires	Le propriétaire apporte des fonds à l'entreprise; celle-ci lui distribue des dividendes. Les principaux propriétaires sont les associés, ou les exploitants individuels.
clients	L'entreprise vend des biens et services à son client; en retour celui-ci paie la facture émise par son fournisseur, l'entreprise. NB: l'entreprise est fournisseur

ILLUSTRATION N° 7: SCHÉMA GÉNÉRAL DES FLUX DE L'ENTREPRISE



2- Typologie des flux

Deux grands groupes permettent de distinguer les flux:

a) Les flux se distinguent en :

- Flux physiques ou réels pour les échanges physiques de biens ou services;
- Flux monétaires pour le règlement monétaire des flux physiques;
- Flux financiers : ils correspondent à des entrées ou sortie d'argent qui ne sont pas la contrepartie d'un échange physique, par EX. la souscription d'un emprunt.

b) Elles se distinguent aussi en:

- Flux internes: ils se réalisent sans le concours de tiers, par EX. la perte de stock, le prélèvement de l'exploitant, le résultat de l'exploitation;
- Flux externes: ils se réalisent nécessairement avec le concours de tiers, par EX. achat de marchandises au près d'un fournisseur.

ILLUSTRATION N° 8 : TYPOLOGIE DES FLUX

Flux de l'entreprise A	Nature des flux selon l'entreprise A
1- l'entreprise A achète des biens chez son fournisseur 2- l'entreprise A paie par chèque la facture du fournisseur	1- flux réel externe 2- flux monétaire externe
3- l'entreprise A paie des impôts à l'Etat	3- flux financier externe
4- L'entreprise A contracte un emprunt auprès d'une banque	4- flux financier externe
5- L'entreprise A vend des marchandises à son client 6- le client paie en espèces la facture du client A	5- flux réel externe 6- flux monétaire externe
7- l'entreprise A détermine le salaire des ouvriers 8- l'entreprise A paie par chèque les salaires	7- flux réel externe 8- flux monétaire externe
9- l'entreprise A transfère des fonds de son compte bancaire dans sa caisse	9- flux monétaire interne
10- l'entreprise A constate une dépréciation sur ses stocks	10- flux financier interne

3- Analyse comptable des flux économiques

Dans l'analyse des flux d'une entreprise, il est possible de définir:

- La ressource: située à l'origine des flux, la ressource permet la réalisation du flux économique; **la ressource est aussi désignée à travers la notion de crédit.**
- L'emploi: situé à la destination du flux, l'emploi est l'utilisation qui est faite du flux. **L'emploi est également désigné par la notion de débit.**

Autrement dit, l'origine du flux implique une ressource, la destination du flux implique un emploi.

Dans l'analyse des flux entre deux opérateurs économiques, on observe que, pour une opération donnée :

- Il existe au moins deux flux de sens contraire et de montant identique;
- Chacun des opérateurs fait son analyse en emploi et ressource dans le sens inverse de l'autre: là où le vendeur parle de ressource, l'acheteur parle d'emploi et vice versa.

A la fin de l'analyse, on constate que chez chaque opérateur, le total de la valeur en emploi est égal au total de la valeur en ressource.

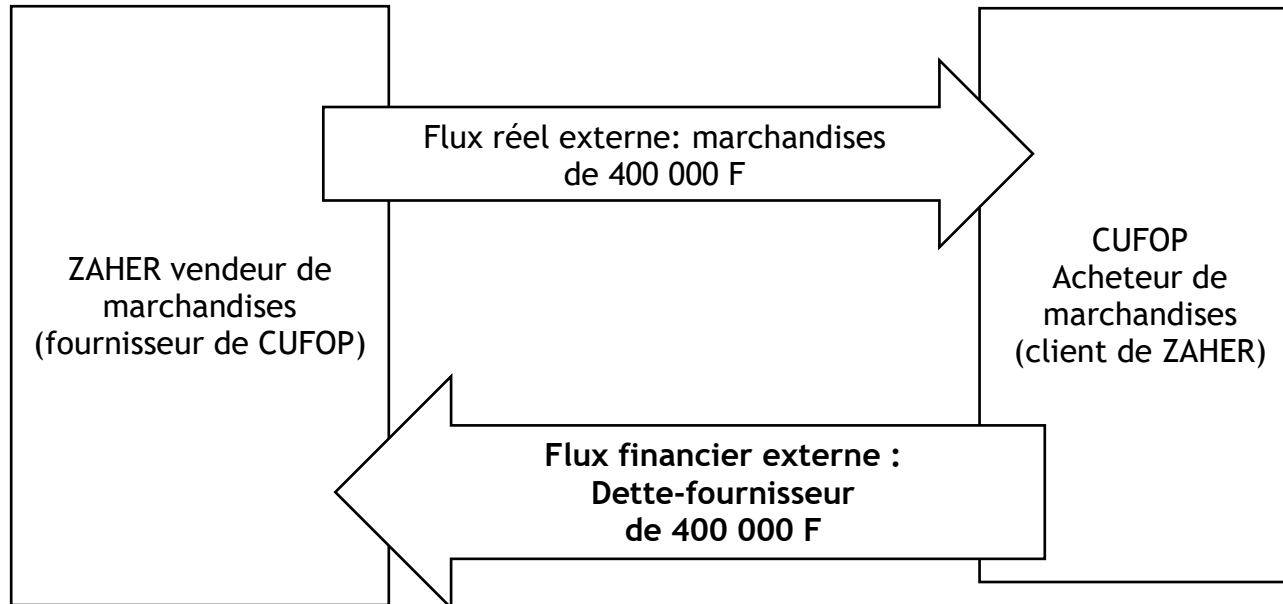
ILLUSTRATION N° 9

L'entreprise CUFOP achète un lot de marchandises de 400 000 F chez le fournisseur ZAHER.

On demande

- 1- de présenter schématiquement les flux chez les deux entités en précisant les emplois et les ressources;
- 2- De donner la nature et le montant des flux;
- 3- d'indiquer les comptes afférant à ces flux.

Corrigé ILLUSTRATION 9 : présentation schématique des flux



Corrigé ILLUSTRATION 9: analyse des flux économiques de cette opération chez chaque agent économique

Chez le vendeur ZAHER	Chez l'acheteur CUFOP
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ressource (ou Crédit): marchandises (ou vente de marchandises): 400 000 ➤ Emploi (ou Débit) : créance sur client CUFOP (ou client CUFOP) : 400 000 <p>D (n° compte) clients:400 000 C(n° compte) ventes m/ses: 400 000</p> <p>NB: total ressources= total emplois ou Total crédit= total débit</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ressource (ou crédit): Dette du fournisseur ZAHER (ou fournisseur ZAHER): 400 000 ➤ Emploi (ou Débit): marchandises (ou précisément achat de m/ses): 400 000 <p>D(n° compte) achat de m/ses: 400 000 C(n° compte) dettes fournisseur: 400 000</p> <p>NB: total ressources= total emplois ou Total crédit= total débit</p>

4- De la notion d'emploi et de ressources aux la notions de : actif, de charges, de produits et de passif

a) Distinction entre emplois intermédiaires et emplois définitifs :

- Les emplois intermédiaires sont les emplois qui subsistent dans le patrimoine de l'entité, c'est-à-dire qui peuvent générer des avantages économiques futurs pour l'entité (par exemple l'augmentation du potentiel de production, la possibilité ultérieure de cessions, la capacité à procurer des économies à l'entreprise); les emplois intermédiaires constituent l'actif. Autrement un bien acquis en vue de procurer des avantages économiques futurs à une entité constitue un actif. EX: la table, la machine, le lot de marchandises
- Définition d'un actif: L'actif d'une entreprise : c'est l'ensemble des emplois économiques sous contrôle de l'entreprise et qui lui procurent un avantage économique. On distingue l'actif immobilisé, l'actif circulant et la trésorerie-actif.

- Les emplois définitifs sont des emplois consommés, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas constituer une ressource pour un flux ultérieur. Les emplois définitifs constituent des charges.
- Définition d'une charge : un bien ou un service consommé pour produire ou entretenir un autre bien est appelé charge. EX : la consommation d'eau, la consommation de carburant, le salaire d'un ouvrier. Les charges sont regroupées dans la classe 6 et une partie des comptes de la classe 8. On distingue les charges d'exploitation qui concourent à l'activité ordinaire de l'entreprise (en rapport avec son objet social), les charges à caractère financier et les charges hors activité ordinaire appelées aussi charges occasionnelles, exceptionnelles eu égard à l'objet social de l'entreprise.

EX : l'acquisition d'une machine de production constitue un emploi intermédiaire (un actif) car cette machine peut générer des ressources ultérieures alors que l'achat d'huile d'entretien constitue un emploi définitif (une charge) car consommée de façon définitive.

b) Les ressources : ils existent deux catégories de ressources :

- Les ressources externes sont les ressources mises à la disposition de l'entreprise par un tiers pour une échéance plus ou moins lointaine. Ex. les dettes.
- Les ressources internes sont les ressources générées par l'entreprise et qui ne donnent pas lieu à remboursement. Elles constituent des produits. EX. les ventes de marchandises.
- Définition de produit : Le produit constitue la contrepartie financière d'une vente de bien ou service, à titre principal ou accessoire. Le produit peut aussi être l'économie réalisée ou le transfert de charge. Comme les charges on distingue les produits d'exploitation qui concourent à l'activité ordinaire de l'entité, les produits à caractère financier, les produits occasionnels ou exceptionnels.

c) la notion de passif : Le passif d'une entité, c'est l'ensemble des ressources qui ont permis de financer l'actif de l'entreprise. On distingue :

- Le passif interne constitué des capitaux propres (apports en capital, bénéfice et réserves, subventions et provisions ayant caractère de réserves) ;
- Le passif externe constitué des emprunts et dettes assimilées, du passif circulant et de la trésorerie du passif.

5- de la notion de flux à la notion de compte

a) Notion de compte

L'analyse des différents flux conduit à déterminer les différents comptes à utiliser; le compte sert à enregistrer les flux d'une opération : les flux d'une opération s'enregistrent en emploi (ou débit) pour les flux entrant ou en ressource (ou crédit) pour les flux sortant.

Dans l'illustration 8 précédente, CUFOP enregistre en emploi un flux réel entrant de marchandises et en ressource un flux financier sortant de dettes; le compte à utiliser pour ce flux réel entrant est « achat de marchandises » et le compte qui convient pour le flux financier sortant est « dette », plus précisément « dette fournisseur ».

b) Principes de détermination de comptes à partir des flux

- 1) Le bien que l'entité reçoit (flux physique bien entrant), est porté selon sa nature et son montant en emploi (ou débit), la contrepartie portée en ressource (ou au crédit) est une dette ou un compte de trésorerie. EX: j'achète une table à crédit pour 100 000; je fais l'enregistrement dans les comptes suivants: D table: 100 000/C: dette fournisseurs d'investissement: 100 000
- 2) La charge que l'entité consomme (flux de service entrant) est portée selon sa nature et son montant en emploi (ou débit), la contrepartie portée en ressource ou au crédit est une dette ou un compte de trésorerie. EX: j'achète des marchandises au compte par chèque bancaire pour 1 000 000; je fais l'enregistrement dans les comptes suivants: D achat de marchandises: 1 000 000/C: banque: 1 000 000

6- Canevas d'enregistrement des flux

Avant leur regroupement dans les comptes appropriés, les flux sont comptabilisés dans un journal des opérations qui enregistre de façon chronologique les opérations avec la forme suivante pour l'opération de l'illustration 8 précédente:

N° des comptes		Natures des comptes et libellé des opérations	Montant des comptes	
D	C		D	C
		-----01/05/2016-----		
601	401	Achat de marchandises fournisseur d'exploitation (Facture n° de ZAROOUR pour achat de m/ses à crédit)	400 000	400 000

NB: dans un journal les opérations sont enregistrées de façon chronologique, sans altération d'aucune sorte et avec la référence obligatoire des pièces comptables qui justifient l'opération.

ILLUSTRATION N° 11

La SARL KIVA réalise les opérations ci-dessous avec divers agents économiques:

- 3/01/2011: M. KIVA , le gérant, verse 2 000 000 F à la SGBCI pour la création de l'entreprise;
- 5/01/2011: paiement par chèque de la SGBCI d'une table pour la SARL: 200 000 F;
- 10/02/2011: retrait d'espèces pour alimenter la caisse de la SARL: 100 000 F;
- 20/03/2011: règlement par chèque bancaire d'un achat au comptant de marchandises: 150 000 F;
- 25/03/2011: vente au comptant contre espèces d'un lot de marchandises: 60 000 F;
- 30/03/2011: Achat de marchandises pour 500 000 F dont 300 000 payé au comptant par chèque et le reste à crédit.
- 01/04/2011: achat à crédit de marchandises: 200 000 F.
- 05/04/2011: paiement par chèque de la dette du 30/03/2011

TRAVAIL A FAIRE (vous êtes comptable de SARL KIVA):

- 1- Présentez l'analyse de chaque opération en indiquant les comptes en emploi (DEBIT) et les comptes en ressources(CREDIT)
- 2- Présentez le journal des opérations.

SOLUTION Q1- analyse des opérations

Date des opérations	Comptes en Emploi (ou débit)	Compte en Ressource (ou crédit)
03/01/2011	Banque: 2 000 000	Capital: 2 000 000
05/01/2011	Table : 200 000	Banque: 200 000
10/02/2011	Caisse: 100 000	Banque: 100 000
20/03/2011	Achat de marchandises: 150 000	Banque : 150 000
25/03/2011	Caisse : 60 000	Vente de marchandise: 60 000
30/03/2011	Achat de m/ses: 500 000	Banque: 300 000 Dette fournisseurs: 200 000
01/04/2011	Achat de m/ses: 200 000	Dette fournisseur: 200 000
05/04/2011	Dette fournisseur: 200 000	Banque : 200 000

Q2: Journal des opérations

-----03/01/2011-----				
Compte D ou E	Compte C ou R	Nature des Comptes et libellé	Montant D ou E	Montant C ou R
52	10	Banques capital (vers M. KIVA relevé bancaire)	2 000 000	2 000 000
-----05/01/2011-----				
244	52	Matériel et mobilier banques (achat table , chq n°)	200 000	200 000
-----10/02/2011-----				
57	52	Caisse banque (retrait bancaire, chq N°, PCRN°)	100 000	100 000
-----30/03/2011-----				
601	52	Achat de m/ses Banque (achat m/ses, CHQ N°))	150 000	150 000
TOTAL A REPORTER			2 450 000	2 450 000

Report page précédente			2 345 000	2 450 000
-----25/03/2011-----				
52	701	caisse vente de m/ses (ventes , PCR)	60 000	60 000
-----30/03/2011-----				
601	52 40	Achat de m/ses banque Fournisseurs (retrait bancaire, chq N°, PCRN°)	500 000	300 000 200 000
-----01/04/2011-----				
601	40	Achat de marchandises Fournisseurs (Fact N°)	200 000	200 000
TOTAL A REPORTER : NB: contrôle D= C et $\Sigma D = \Sigma C$			3 210 000	3 210 000

II- LES SUPPORTS DE SAISIE DES FLUX D'ENTREPRISES

Les flux d'entreprises sont consignés sur les documents et pièces comptables ; les plus courants sont:

1- Le bon de commande

Emis en général par l'acheteur et destiné au vendeur, le bon de commande est établi en 2 exemplaires au moins. Il indique formellement la commande de biens et services en précisant les principales caractéristiques. Il comporte : le nom et l'adresse de l'acheteur en entête, le nom et l'adresse du vendeur, la mention « BON

DE COMMANDE », la date de sa création, le n° qui permet le classement du document, la description en quantité et en qualité des biens commandés; la signature de l'acheteur et éventuellement le délai, le lieu et la date de livraison, le mode d'expédition. (VOIR ILLUSTRATION N° 10)

ILLUSTRATION N° 12 : SCHEMA D'UN BON DE COMMANDE

ETS CHIC BOUTIQUE BONHEUR DES FEMMES BP 86 ABIDJAN 26 Tel 22 20 45 89	
BON DE COMMANDE N° 021 du 15/02/2012 A SARL LES BELLES FEMMES D'AFRIQUE BP 879 ABIDJAN 13 tel 21 45 75 18	
Date de commande: 15/02/2012 Date de livraison: 30/03/2012 Lieu de livraison: en nos magasins	
éléments	quantité
Pagnes wax grand éclat rayure rouge ref 137V	15
50 paires de chaussure dames couleur rouge taille 41 ref italo biz	50
50 paires de chaussure dames noire rouge taille 40 ref italo biz	50
50 paires de chaussure dames couleur marron taille 41 ref italo biz	50
100 sacs à main dame cuire bordeaux ref 148 B	100

2- Le bon de livraison

Il est établi par le vendeur et remis à l'acheteur au moment de la livraison des articles commandés. Le bon de livraison certifie la réalité de la livraison aux conditions exigées sur le bon de commande.

Il comporte les informations suivantes: le nom et l'adresse du vendeur en entête, le nom et l'adresse de l'acheteur, la date de livraison, la mention «BON DE LIVRAISON », le numéro du bon, la référence du bon de commande, la désignation en quantité et en qualité des articles livrés.

Le bon de livraison est signé par le vendeur et contresigné par l'acheteur si les livraisons sont conformes à la commande. Dans le cas contraire la livraison peut être rejetée soit partiellement soit totalement ou donner lieu à une réduction de prix. (VOIR ILLUSTRATION N° 11)

ILLUSTRATION N° 13: SCHEMA D'UN BON DE LIVRAISON

SARL LES BELLES FEMMES D'AFRIQUE BP 879 ABIDJAN 13 tel 21 45 75 18 Pagnes, chaussures, sacs et autres produits de beauté dames.	
BON DE LIVRAISON N° 310 DU 30/03/2012 A ETS CHIC BOUTIQUE BONHEUR DES FEMMES BP 86 ABIDJAN 26 Tel 22 20 45 89	
Réf. de la commande : N° 021 du 15/02/2012	
éléments	quantité
Pagnes wax grand éclat rayure rouge ref 137V	15
paires de chaussure dames couleur rouge taille 41 ref italie biz	50
paires de chaussure dames noire rouge taille 40 ref italie biz	50
paires de chaussure dames couleur marron taille 41 ref italie biz	50
sacs à main dame cuire bordeaux ref 148 B	100

3- La facture de doit

C'est le document obligatoire adressé par le vendeur à l'acheteur et qui indique le détail des livraisons ainsi que le décompte de leur prix incluant éventuellement la TVA. La facture constitue la preuve de la vente par le vendeur et l'obligation de payer par l'acheteur.

Le document comporte les mentions suivantes:

- les renseignements sur le vendeur en entête: nom ou raison social, adresse, RCCM, régime d'imposition, banques;

- Les références du bon de commande;
- Le nom et l'adresse de l'acheteur; la mention « FACTURE », le N° du document et sa date de création, la désignation de livraisons en quantité, qualité, prix unitaire, montant HT, les frais accessoires de port et d'emballage, le taux et le montant de la TVA, le montant net à payer le mode et le délai de livraison. (VOIR ILLUSTRATION N° 12)

ILLUSTRATION N° 14: SCHEMA D'UNE FACTURE DE DOIT

SARL LES BELLES FEMMES D'AFRIQUE BP 879 ABIDJAN 13 tel 21 45 75 18 Pagnes, chaussures, sacs et autres produits de beauté dames.			

FACTURE N° 890 DU 30/03/2012 /BC: N° 021 du 15/02/2012 DOIT: ETS CHIC BOUTIQUE DES FEMMES BP 86 ABIDJAN 26 Tel 22 20 45 89			
DESIGNATION	Q	P.U.	TOTAL
Pagnes wax grand éclat rayure rouge ref 137V	15	200 000	3 000 000
paires de chaussure dames couleur rouge taille 41 ref italie biz	50	45 000	2 250 000
paires de chaussure dames noire rouge taille 40 ref italie biz	50	35 000	1 750 000
paires de chaussure dames couleur marron taille 41 ref italie biz	50	40 000	2 000 000
sacs à main dame cuire bordeaux ref 148 B	100	25 000	2 500 000
TOTAL HT			11 500 000
REMISE 10% (11 500 000*10%= 1 150 000)			-1 150 000
NET COMMERCIAL			10 350 000

TVA 18% (10 350 000*18%= 1 863 000)			1 863 000
NET A PAYER			12 213 000

4- La facture d'avoir

C'est le document obligatoire établi par le fournisseur dans les cas suivants:

- Le client retourne tout ou partie des marchandises reçues pour non-conformité avec la commande;
- Le client rend au fournisseur des emballages consignés;
- Le client conserve les articles commandés mais un rabais lui est consenti suite à sa réclamation au moment de la livraison;
- Le fournisseur accorde une réduction globale sur les ventes de la période.

La facture d'avoir se différencie dans la forme de la facture de doit par la mention « AVOIR ». (VOIR ILLUSTRATION N° 13)

ILLUSTRATION N° 15: SCHEMA D'UNE FACTURE D'AVOIR

SARL LES BELLES FEMMES D'AFRIQUE BP 879 ABIDJAN 13 tel 21 45 75 18 Pagnes, chaussures, sacs et autres produits de beauté dames.			

FACTURE N° AV/890 DU 10/04/2012 /BC: N° 021 du 15/02/2012 AVOIR: ETS CHIC BOUTIQUE DES FEMMES BP 86 ABIDJAN 26 Tel 22 20 45 89			
DESIGNATION	Q	P.U.	TOTAL
sacs à main dame cuire bordeaux ref 148 B	10	25 000	250 000
TOTAL HT			250 000
REMISE 10% (250 000*10%= 25 000)			-25 000
NET COMMERCIAL			225 000
TVA 18%			40 500

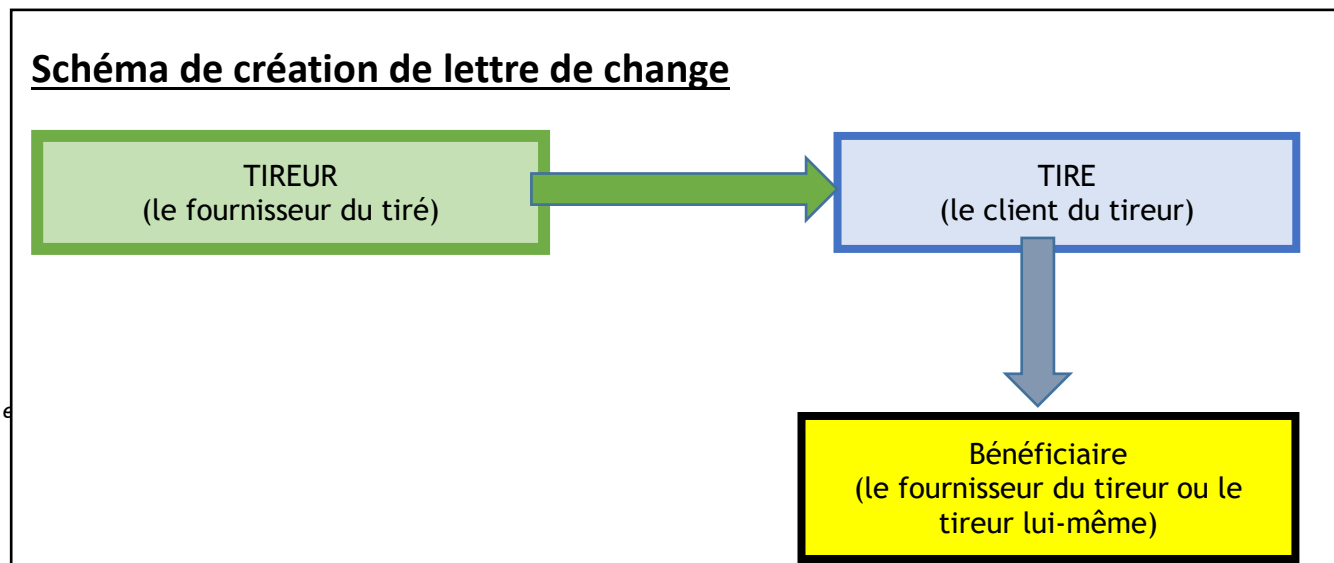
A VOTRE CREDIT			265 500
RETOUR DE 10 SACS A MAIN DAME POUR DEF AUT DE COLORIS			

5- autres supports donnant lieu à enregistrement

- a) Le chèque: moyen de paiement à vue et au porteur sur un compte d'un établissement de crédit. L'entreprise peut donc tirer (émettre) des chèques en faveur de ses fournisseurs ou autres créanciers ou en sa faveur; elle peut aussi être bénéficiaire de chèques émis en sa faveur par ses clients ou autres débiteurs. **Formule consacrée: payez contre ce chèque la somme deà l'ordre de..... Pour être valable le chèque doit être signé par le tireur et ce dernier doit avoir une provision suffisante de fonds sur son compte.**
- b) La pièce de caisse recette (PCR): pièce comptable émise par l'entreprise pour constater l'encaissement d'espèces.
- c) La pièce de caisse dépenses (PCD): pièce comptable émise par l'entreprise pour constater le décaissement d'espèces.
- d) L'ordre de virement bancaire: c'est une lettre (ou un document préimprimé) par laquelle une entreprise donne l'ordre à sa banque de prélever durant un certain temps, une certaine somme sur son compte à une date précise au profit d'une personne physique ou morale.
- e) Le relevé de compte bancaire: c'est un document émis par la banque pour indiquer au détenteur d'un compte les flux d'opérations en emploi ou en ressources sur ce compte (les prélèvements et les versements).
- f) Les instruments de monnaie électronique: ici la société téléphonique joue le rôle de la banque; d'ici peu, ces sociétés téléphoniques fonctionneront comme de véritables banques.
- g) Les règlements par cartes de crédits: elles sont assimilées à un paiement immédiat par l'intermédiaire d'une banque rattachée ou par l'utilisation de dépôts de valeurs provisionnant la carte. Le SYSCOHADA distingue:

- La monnaie électronique , cartes de carburant;
 - La monnaie électronique téléphone portable;
 - La monnaie électronique, carte de péage;
 - Le porte-monnaie électronique;
 - Les autres instruments de monnaie électronique.
- h) les effets de commerce: il faut distinguer la lettre de change du billet à ordre
- **Définition :** La lettre de change ou traite est un titre par lequel une première personne appelée le tireur (le fournisseur du tiré, émetteur de la lettre), donne l'ordre à une deuxième personne appelée le tiré (client du tireur), de payer une somme déterminée, à une certaine date, au profit d'une troisième personne appelée le bénéficiaire (qui peut être le tireur-même ou le créancier du tireur). **Formule consacrée: contre cette lettre de change, veuillez payer à l'ordre de.....la somme de Pour être valable la lettre de change est signée par le tireur et signée par le tiré (acceptation par le tiré).**
 - D'où ce schéma d'émission d'une lettre de change:

ILLUSTRATION N° 16 : CREATION DE LA LETTRE DE CHANGE



Le billet à ordre est un instrument analogue à la lettre de change sauf que l'initiative de l'émission est ici inversée: c'est le débiteur qui émet le document. Le billet à ordre est donc un titre par lequel une première personne, le souscripteur (le client), s'engage à payer une somme déterminée, à une certaine échéance, à une deuxième personne, appelée le bénéficiaire (fournisseur). **Formule consacrée: je m'engage à payer à l'ordre de.....la somme de..... Pour être valable le billet à ordre doit être signé par le souscripteur.**

*** objectifs:** Le bénéficiaire d'un effet de commerce peut s'en servir de trois manières:

- Il attend l'échéance et perçoit le montant de l'effet: il remet son effet à l'encaissement auprès d'une banque chargée pour son compte d'en percevoir le montant net (déduction faite des frais d'encaissement) en présentant l'effet auprès de la banque du tiré appelée banque domiciliaire. Évidemment le travail d'encaissement des effets par des banques les amènent à facturer à leurs clients des frais de prestation de service appelés frais sur effets.

- Le bénéficiaire transmet l'effet à une tierce personne, généralement son fournisseur: Au lieu de percevoir du tiré le montant de l'effet, le premier bénéficiaire l'endosse à l'ordre de son fournisseur qui en devient le nouveau bénéficiaire: il écrit et signe cette intention au dos de la lettre de change (endossement), « payer à l'ordre de ». De cette façon la lettre de change peut connaître des endossements successifs, le dernier endossataire étant le porteur légitime de l'effet.

- Le bénéficiaire remet l'effet à l'escompte auprès d'une banque: Il s'agit d'un cas fréquent où le bénéficiaire se sert de l'effet pour se procurer de la trésorerie. Il négocie (il vend) alors l'effet avec son banquier, qui en devient le nouveau bénéficiaire. La banque escompte l'effet, c'est-à-dire verse immédiatement le nominal diminué d'un intérêt appelé escompte d'effets, en rémunération du crédit accordé à son client et diminué aussi des commissions directement liées à l'escompte appelés frais sur effets. Les frais d'escompte et les frais sur effets constitue l'agio bancaire. **NB: montant net escompté= montant nominal de l'effet-agio bancaire.**

*** l'intérêt d'utilisation des effets de commerce.**

- Les effets commerce sont régis par un droit spécial aux effets de commerce appelé le droit cambiaire qui donne une garantie plus forte de règlement des créances que dans le cas des dettes commerciales ordinaires. Ex. tous les signataires d'une traite sont personnellement et solidairement responsables de son règlement;
- Dans le cas d'un règlement par chèque, le tiré est forcément une banque, alors que dans le cas de la traite, le tiré est généralement un commerçant;
- Le montant du chèque est payable immédiatement (disponibilité immédiate de la provision) alors que le paiement d'une traite est payable à une certaine date limitée toute fois à 90 jours (disponibilité différée)

CHAPITRE III- L'ORGANISATION ET LA NORMALISATION COMPTABLES

I- ORGANISATION COMPTABLE

L'organisation comptable mise dans l'entreprise doit satisfaire aux exigences de régularité, et de sécurité pour assurer l'authenticité des écritures de façon à ce que la comptabilité puisse servir à la fois d'instrument de mesure des droits et obligations des partenaires de l'entreprise, d'instrument de preuve, d'information de tiers et d'outil de gestion.

Elle doit satisfaire :

- Au respect des conditions de sécurité des enregistrements;
- Aux exigences de régularité et de sincérité;
- A la tenue obligatoire de supports et livres comptables;
- Au respect des conditions de sécurité informatique.

1- les exigences de sécurité et de régularité des enregistrements

L'organisation comptable mise dans l'entreprise doit assurer :

- Un enregistrement exhaustif, au jour le jour et sans retard, des informations de base ;
- Le traitement en temps opportun des données enregistrées ;
- La mise à la disposition des utilisateurs des documents requis dans les délais légaux fixés pour leur délivrance (art 14, 15 et 16 du SYSCOHADA) ;
- La description des procédures et l'organisation comptables (manuel de procédures) ;
- La conservation des documents dans les mêmes délais que les états financiers auxquels ils se rapportent.

2- Les conditions de régularité et de sincérité

Pour que la tenue de la comptabilité soit régulière et sincère, au moins les 7 conditions ci-dessous doivent être remplies :

- La tenue de la comptabilité dans la langue officielle du pays et en FCFA ;
- L'emploi de la technique de la partie double;
- La justification des enregistrements par des pièces datées, référencées, conservées, classées dans un ordre défini dans le document des procédures;
- Le respect de l'enregistrement chronologique en tenant compte de la date de valeur comptable: cette date est celle de l'émission par l'entreprise de la pièce justificative ou celle de la réception de la pièce d'origine externe. Les opérations de même nature, réalisées en un même lieu et au cours d'une même journée peuvent être récapitulées sur une pièce justificative unique. Les enregistrements sont récapitulés par période préalablement déterminée qui ne peut excéder un mois.
- L'identification de chacun des enregistrements (son origine, le contenu de l'opération, les références des pièces justificatives);
- Le contrôle par l'inventaire de la réalité de l'existence et de la valeur des immobilisations, des stocks, des créances et dettes de l'entreprise;

- La tenue obligatoire de livres et autres supports autorisés ainsi que l'utilisation du plan de comptes SYSCOA: les états financiers annuels sont arrêtés au plus tard dans quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice; les livres et documents comptables ainsi que les pièces justificatives y afférent sont conservés pendant 10 ans.

3- La tenue obligatoire des livres comptables

Le SYSCOA exige la tenue obligatoire des livres comptables ci-dessous :

- Le livre-journal dans lequel sont inscrits en comptabilité les mouvements de l'exercice ;
- Le grand livre, constitué par l'ensemble des comptes de l'entreprise ;
- La balance générale des comptes faisant apparaître, à la clôture de l'exercice, le solde des comptes à l'ouverture, le solde du cumul des mouvements, le solde général ;
- Le livre d'inventaire, sur lequel sont transcrits le bilan et le compte de résultat ainsi que le résumé de l'opération d'inventaire.

A ces livres peuvent être ajoutés les journaux ou livres auxiliaires centralisés en général chaque mois. Les livres comptables et autres supports doivent être tenus sans blanc ni altération de toute sorte

4- Les exigences de sécurité et de régularité en cas de traitement comptable informatisé

Lorsque le traitement comptable est informatisé, le SYSCOA exige les conditions de sécurité et de régularités supplémentaires :

- Les données relatives à toute opération donnant lieu à enregistrement comptable doivent comprendre, lors de leur entrée dans le système comptable, l'indication de l'origine, du contenu de l'imputation de la dite opération de telle sorte qu'elles puissent être restituées sur papier ou sous une forme directement intelligible.

- L'irréversibilité des traitements effectués interdit toute suppression, addition, ou modification ultérieure d'enregistrement. Toute donnée entrée doit faire l'objet d'une validation, qui ne saurait dépasser un mois, afin de garantir le caractère définitif de l'enregistrement comptable correspondant.
- La chronologie des opérations doit écarter toute possibilité d'insertion intercalaire ou d'addition ultérieure. Pour figer cette chronologie, le système de traitement comptable doit prévoir une procédure périodique dite « clôture informatique » au moins trimestrielle et mettre en œuvre au plus tard à la fin du trimestre qui suit la fin de la période considérée.
- Les enregistrements comptables d'une période clôturée doivent être classés dans l'ordre chronologique de la date de valeur comptable des opérations auxquelles ils se rapportent.
- La durabilité des opérations enregistrées doit offrir des conditions de garantie et de conservation conformes à la réglementation en vigueur. Sera notamment réputée durable toute transcription indélébile de données qui entraîne une modification irréversible du support.
- L'organisation comptable doit garantir toute possibilité d'un contrôle éventuel en permettant la restitution ou la reconstitution du chemin de révision et en donnant droit d'accès à la documentation relative aux analyses, à la programmation et aux procédures des traitements, en vue notamment de procéder aux tests nécessaires à l'exécution d'un tel contrôle.
- Les états périodiques fournis par le système de traitement sont numérotés et datés. Chaque enregistrement doit s'appuyer sur une pièce justificative établie sur papier ou sur un support assurant la fiabilité, la conservation, et la restitution en clair de son contenu pendant le délai requis. Chaque donnée entrée dans le système de traitement par transmission d'un autre système de traitement doit être appuyée d'une pièce justificative probante (art 22 à 24 du SYSCOA).

II- NORMALISATION COMPTABLE

1- Le cadre comptable relatif aux comptes du bilan

TYPES DE COMPTES	CLASSES DE COMPTES	NATURE DES CLASSES DE COMPTES	N° COMPTES CORRESPONDANTS
BILAN	1	Comptes de ressources durables	10;11;12;13;14 ; 15;16;17;18;19
	2	Comptes d'actif immobilisé	21;22;23;24;25;26;27
	3	Comptes de stocks	31;32;33;34;35;36;37;38
	4	Comptes de tiers	40;41;42;43;44;45;46;47;48
	5	Comptes de trésorerie	50;51;52;53;54;56;57;58

2- le cadre comptable relatif aux comptes de gestion et aux comptes spéciaux

TYPES DE COMPTES	CLASSES DE COMPTES	NATURE DES CLASSES DE COMPTES	N° COMPTES CORRESPONDANTS
COMPTES DE GESTION	6	Les charges des activités courantes dont certaines peuvent avoir un caractère financier (compte 67; 68 et 69)	60;61;62;63;64; 65;66;67;68;69
	7	Les produits des activités courantes dont certains peuvent avoir un caractère financier (compte 77; 78 et 79)	70;71;72;73; 75;77;78;79
	8	Les charges et produits non courants et autres prélèvements	81;82;83;84;85; 86;87;88; 89
COMPTES SPECIAUX	9	Les engagements hors bilan et comptes de la comptabilité analytique et gestion des entreprises	90;91;92;93 94; 95 96;97 98;99

3- Liste des comptes du SYSCOHADA

N° DES COMPTES	CONTENU (voir la liste intégrale des sous comptes et des comptes divisionnaires)
10	CAPITAL: il s'agit des capitaux propres et des primes liés: capital social, capital par dotation, capital personnel, compte de l'exploitant, primes liées aux capitaux propres et écarts de réévaluation.
11	RESERVES: ce sont des fractions de bénéfices laissées à la disposition de l'entreprise : réserves légales, réserves statutaires, réserves réglementées, et autres réserves.
12	REPORT A NOUVEAU: fragment de résultat reporté : reports créditeur ou débiteur
13	RESULTAT NET DE L'EXERCICE: regroupe les divers soldes de gestion
14	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
15	PROVISIONS REGLEMENTEES ET FONDS ASSIMILES: ce sont des provisions décidées par l'administration fiscale pour des raisons professionnelles, économiques ou pour soutenir les choix économiques de l'Etat. Elles prennent diverses formes comme : amortissements dérogatoires, provisions spéciales de réévaluation ou plus values règlementées
LES COMPTES 10; 11; 12; 13, 14 et 15 CONSTITUENT DES CAPITAUX PROPRES ET FONDS ASSIMILÉS.	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES: il s'agit des emprunts et dettes à long terme et de leurs intérêts courus
17	DETTES DE LOCATION FINANCEMENT ET CONTRATS ASSIMILES: : il s'agit des emprunts et dettes à long terme équivalents de location financement et de leurs intérêts courus
18	DETTES LIEES A DES PARTICIPATIONS ET COMPTES DE LIAISON DES ETABLISSEMENTS ET SOCIETES EN PARTICIPATION: Ce sont des emprunts contractées auprès d'entreprises liées ou avec lesquelles elles sont un lien de participation.
19	PROVISIONS FINANCIERES POUR RISQUES ET CHARGES: elles sont inscrites au passif du bilan dans les dettes financières et ressources assimilées. Ce sont des provisions à plus d'un an destinées à couvrir des charges, risques et pertes nettement précisées quand à leur objet mais comportant des incertitudes quand à leurs montants.
LES COMPTES 16 à 19 CONSTITUENT DES DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES LES CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES + LES DETTES FINANCIERES ET LES RESSOURCES ASSIMILEES CONSTITUENT DES RESSOURCES DURABLES	

COMPTES	CONTENU (voir la liste intégrale des sous comptes et des comptes divisionnaires)
21	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES: Ce sont des immobilisations immatérielles susceptibles de générer des avantages économiques futurs: il s'agit des frais de recherche et développement, des brevets, valeurs incorporelles, licences et droits similaires, achevés ou encours.
22	TERRAINS: il comprend toutes catégories de terrains: agricoles, nus, bâtis, et des aménagements y afférents, encours ou achevés.
23	BATIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS: il comprend toutes catégories de bâtiments, installations techniques, et aménagements, et des travaux y afférent, encours ou achevés, sur sol propre ou sur sol d'autrui.
24	MATERIEL : il regroupe le matériel et outillage, le matériel d'emballage, le matériel et mobilier, le matériel de transport, les immobilisations animales, les agencements et aménagements y afférents, encours ou achevés.
25	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS: il s'agit de créances de l'entreprise sur ses fournisseurs d'immobilisations suite aux acomptes et avances versés lors de l'acquisition des immobilisations corporelles ou incorporelles.
26	TITRES DE PARTICIPATION: ils sont constitués par des droits dans le capital d'autres entreprises afin de créer des liens durables.
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES: il regroupe toutes les créances et dépôts immobilisés, différents des titres de participation, ainsi que les intérêts courus y afférent.
28	AMORTISSEMENTS: l'amortissement est la constatation comptable obligatoire de l'amoindrissement de la valeur des immobilisations qui se déprécie de façon certaine et irréversible avec le temps, l'usage, ou en raison du changement des techniques ou technologies, de l'évolution des marchés ou de tout autre cause.
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION: La provision pour dépréciation des immobilisations constate l'amoindrissement probable de la valeur d'un élément d'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.
LES COMPTES 21 CONSTITUENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES LES COMPTES 22 A 25 CONSTITUENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LES COMPTES 26 ET 27 CONSTITUENT DES IMMOBILISATION FINANCIERES LA SOMME DES COMPTES 21 À 27 CONSTITUE L'ACTIF IMMOBILISE	

COMPTES	CONTENU (voir la liste intégrale des sous comptes et des comptes divisionnaires)
31	MARCHANDISES: il s'agit des stocks de marchandises.
32	MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES LIEES: il s'agit des stocks de matières premières et des stocks de fournitures liées.
33	AUTRES APPROVISIONNEMENTS: il s'agit des stocks matières consommables, d'autres fournitures et des emballages non immobilisés.
34	PRODUITS EN COURS: il s'agit des stocks de travaux, de produits intermédiaires ou résiduels encours.
35	SERVICES EN COURS: il s'agit des stocks de d'études ou de prestations de service en cours.
36	PRODUITS FINIS: il s'agit de stocks de produits finis.
37	PRODUITS INTERMEDIAIRES ET RESIDUELS: il s'agit de stocks de produits intermédiaires ou résiduels.
38	STOCKS EN COURS DE ROUTE EN CONSIGNATION OU EN DEPOTS: il s'agit des stocks achetés non parvenus
39	DEPRECIATION DES STOCKS: il s'agit des dépréciations connues par toutes les catégories de stocks.
LES COMPTES 31 A 38 CONSTITUENT DES COMPTES DE STOCKS	
40	FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES: il regroupe les dettes vis-à-vis des fournisseurs. Il comprend aussi des créances sur les fournisseurs s/f d'avances et acomptes à eux versés.
41	CLIENTS ET COMPTES RATTACHES: il regroupe les créances litigieuses, douteuses ou ordinaires sur les clients. il regroupe aussi les créances sur cession courante d'immobilisations et les créances sur cession de titres de placement. Il comprend enfin les dettes vis-à-vis des clients s/f d'avances et acomptes reçus par eux.
42	PERSONNEL: il regroupe les dettes vis-à-vis du personnel, pour rémunérations dues, pour les œuvres sociales internes, pour participation du personnel aux bénéfices, pour congés ou charges à payer . Il comprend aussi les créances sur le personnel pour les avances, acomptes, oppositions, saisie-arrêt. Il comprend enfin des créances pour produits à recevoir sur le personnel.
43	ORGANISMES SOCIAUX: il regroupe les dettes vis-à-vis de la sécurité sociale et d'autres organismes sociaux. Il comprend enfin des dettes vis-à-vis des organismes sociaux pour congés ou charges sociales à payer et des créances pour produits à recevoir

COMPTES	CONTENU (voir la liste intégrale des sous comptes et des comptes divisionnaires)
44	ETAT ET COLLECTIVITES PUBLIQUES: il regroupe les dettes vis à vis de l'Etat et les organismes publiques pour l'impôt sur les bénéfices , les autres impôts et taxes, la TVA facturée, la TVA due, les autres taxes sur le chiffre d'affaire, les impôts retenus à la source, les charges à payer et les dettes diverses. Il regroupe aussi les créances sur l'Etat et les organismes publiques pour crédit de TVA, TVA récupérable, produits à recevoir et les créances diverses
45	ORGANISMES INTERNATIONAUX: il regroupe les dettes vis-à-vis des organismes internationaux. Il comprend aussi des créances pour produits à recevoir vis-à-vis de ces organismes.
46	ASSOCIES ET GROUPE: il regroupe les créances et les dettes vis-à-vis des associés et groupe pour les opérations portant sur le capital, les comptes courants, les dividendes à payer et les intérêts courus.
47	DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS: il regroupe les dettes et créances pour diverses opérations d'activités ordinaires portant sur: les flux en attente, les versements restant à effectuer, les créances non encore facturables, les charges et produits constatés d'avances, les produits différés des subventions.
LES COMPTES 41 ET 47 AINSI QUE LES AVANCES AUX FOURNISSEURS (409) CONSTITUENT DES CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES LES STOCKS+LES CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES CONSTITUENT L'ACTIF CIRCULANT	
48	CREANCES ET DETTES D'INVESTISSEMENT ET DE DÉINVESTISSEMENT: il regroupe les dettes pour diverses opérations d'activités non courantes portant sur: les fournisseurs d'investissement pour dettes en compte ou effets à payer, les dettes pour acquisition de titres de placement. Il regroupe aussi des créances relevant des activités non courantes: les créances sur cession d'immobilisation ou sur cession de titres de placement.
49	DEPRECIATION ET RISQUES PROVISIONNEES (TIERS): il enregistre les dépréciations des comptes de tiers suivants dont les effets ne sont pas jugés irréversibles: fournisseurs, clients, personnel, organismes sociaux, Etat et collectivités publiques, organismes internationaux, associés et groupe, débiteurs et créditeurs divers. Il comprend aussi les risques provisionnés sur ces comptes de tiers.il comprend enfin les dépréciations des comptes de créances désinvestissement.
LES AVANCES RECUES DES CLIENTS(419), LES FOURNISSEURS D'EXPLOITATION (40), LES DETTES FISCALES SOCIALES (42; 43;44;45 et 46), LES RISQUES PROVISIONNES (49) ET LES AUTRES DETTES (47 et 48) CONSTITUENT LE PASSIF CIRCULANT	

COMPTES	CONTENU (voir la liste intégrale des sous comptes et des comptes divisionnaires)
50	TITRES DE PLACEMENT: Il regroupe les titres cessibles et valeurs assimilées, acquis en vue d'en tirer un revenu ou une plus value a court terme; ce sont: les titres du trésor et bon de caisse à court terme, les actions, les obligations, les bons de souscription, les titres négociables hors UEMOA. Il comprend aussi les intérêts cours sur ces titres
51	VALEURS A ENCAISSER: il regroupe les effets, chèques, cartes de crédit et autres valeurs (warrants, billets à ordre, chèques de voyage, coupons échus, intérêts échus sur obligations) transmis à la banques en vue d'encaissement.
52	BANQUES: il regroupe les opérations financières effectuées entre l'entreprise et les banques ainsi que les intérêts courus y afférents
53	ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES: il regroupe les opérations financières effectuées entre l'entreprise et les établissements financiers et assimilés (chèques postaux, trésor, sociétés de gestion financière et d'intermédiation) et ainsi que les intérêts courus y afférents.
54	INSTRUMENTS DE TRESORERIE: ils constituent des instruments financiers et comprennent: les options de taux d'intérêt, les options de taux de change, les options de taux boursiers, les instruments de marchés à terme , les avoirs et autres métaux précieux.
56	BANQUES, CREDITS DE TRESORERIE ET D'ESCOMPTE: Il comprend le montant de crédit de trésorerie inscrit au compte courant de l'établissement dispensateurs de ces concours (crédits de trésorerie, escompte de crédit de campagne, escompte de crédits ordinaires) incluant les intérêts courus.

COMPTES	CONTENU (voir la liste intégrale des sous comptes et des comptes divisionnaires)
57	CAISSE: il retrace les opérations d'encaissement et de décaissement pour les besoins de l'entreprise. La Caisse en FCFA est tenue différemment de la caisse en devises en spécifiant les comptes du siège et des succursales.
58	REGIES D'AVANCE, ACCREDITIFS ET VIREMENTS INTERNES: ce compte enregistre le montant des avances aux régisseurs, le montant des accreditifs, des virements de fonds et autres virements internes.
59	DÉPRÉCIATIONS ET RISQUES PROVISIONNÉS (TRÉSORERIE): il regroupe les dépréciations des comptes de tiers suivants dont les effets ne sont pas jugés irréversibles: les titres de placement, les titres et valeurs à encaisser, les comptes banques, établissement et assimilés, les instruments de trésorerie. Il comprend aussi les risques provisionnés à caractère financier.
NB1: LES COMPTES 50 A 58 CONSTITUENT LA TRESORERIE-ACTIF LORSQUE LEURS SOLDES SONT DEBITEURS; NB2: LORSQUE LE SOLDE DU COMPTE BANQUE EST CREDITEUR, IL CONSTITUE LA TRESORERIE-PASSIF	
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS: il regroupe les achats de marchandises, de matières premières et fournitures liées, les variations de stocks de biens achetés, les achats stockés de matières et fournitures consommables, les achats d'emballages et les autres achats. Le compte achats est aussi utilisé pour les retours de marchandises, matières premières et fournitures liées aux fournisseurs ainsi que les RRR hors factures obtenues des fournisseurs de biens. Ce compte intègre enfin les frais sur achats spécifiés en fonction des types d'achats: droit de douane, frets et transport sur achats, assurances et transport sur achats, commissions et courtage sur achats, frais de transit, autres frais accessoires sur achats.
61	TRANSPORTS: il regroupe les charges de port ou transport engagés par l'entreprise à l'occasion des ventes, du déplacement de son personnel, des transport de plis ou des transports pour le compte de tiers pendant les opérations de ventes. Sont exclus de ce compte les transports rattachables à une immobilisation ou à un stock.

COMPTES	CONTENU (voir la liste intégrale des sous comptes et des comptes divisionnaires)
62	SERVICES EXTERIEURS : ce compte regroupe les rémunérations versées à des prestataires de services à l'entreprise concernant précisément les opérations de : sous-traitance générale, de location et charges locatives, de redevances de location financement et de contrats assimilés, d'entretien, réparation et maintenance, de primes d'assurances (sauf assurance transport sur achats), d'études, recherches et documentation, de publicités, publications et relations publiques, de frais de télécommunication.
63	AUTRES SERVICES EXTERIEURS : ce compte regroupe les rémunérations versées à des prestataires de services à l'entreprise concernant précisément les opérations de : frais bancaires, rémunérations d'intermédiaires et de conseils, frais de formation du personnel, de redevances pour brevets, licences, logiciels et droits similaires, cotisations, rémunération de personnel extérieur à l'entreprise.
64	IMPOTS ET TAXES: il regroupe les versements obligatoires à l'état et aux collectivités publiques sous forme d'impôts et taxes directs ou indirects, de droits d'enregistrement, de pénalités et amendes fiscales. En sont exclus les impôts sur bénéfice.
65	AUTRES CHARGES: il regroupe les charges de caractère accessoire comme: les pertes sur créances et autres débiteurs, la quote-part de résultat sur opérations faites en commun, quote-part de résultat annulée sur exécution partielle de contrats pluriannuels, la VC des cessions courantes d'immobilisations.il comprend aussi les charges diverses comme les dons. Il comprend enfin les charges provisionnées d'exploitation des éléments de l'actif circulant.
66	CHARGES DE PERSONNEL: Il regroupe l'ensemble des rémunérations et charges du personnel supportées par l'entreprise sous forme de: rémunérations directes, indemnités forfaitaires, charges sociales et rémunération de l'exploitant.

COMPTES	CONTENU (voir la liste intégrale des sous comptes et des comptes divisionnaires)
67	FRAIS FINANCIERS ET CHARGES ASSIMILEES: Il regroupe les charges et intérêts à caractère financier comme: les intérêts des emprunts, les intérêts dans loyers de location financement et contrats assimilés, les escomptes accordés, les escomptes des effets de commerce, les pertes de change, les pertes sur cession de titres de placement, les pertes sur risques financiers, les charges provisionnées financières. En sont exclues la rémunération des capitaux propres et celle des services bancaires.
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS: Il regroupe les charges d'amointrissement irréversible de la valeur de certaines immobilisations en distinguant celles à caractère d'exploitation de celle à caractère financier
69	DOTATIONS AUX PROVISIONS: Il regroupe les charges d'amointrissement réversible de la valeur de certaines immobilisations, ou la couverture de risques, charges ou pertes en distinguant celles à caractère d'exploitation de celle à caractère financier.
70	VENTES: Il regroupe les produits provenant de la vente des marchandises, des produits finis, des produits intermédiaires, des produits résiduels, des travaux facturés, des services vendus et des produits accessoires. Ces produits constituent le chiffre d'affaires de l'entreprise.
71	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION: accordées par l'Etat, les collectivités publiques, les organismes internationaux, ou les tiers, les subventions d'exploitation constituent des aides financières destinées à compenser l'insuffisance du prix de vente administré, ou à faire face à des charges d'exploitation.
72	PRODUCTION IMMOBILISEE: il regroupe le coût de production des travaux faits par l'entreprise pour elle-même appelés aussi les livraisons à soi-même.
73	VARIATIONS DE STOCKS DE BIENS ET SERVICES: c'est la différence entre le stock final et le stock initial. Il comprend les variations de stocks de biens et de services produits, finis ou encours.

COMPTES	CONTENU (voir la liste intégrale des sous comptes et des comptes divisionnaires)
75	AUTRES PRODUITS: ce sont les produits, bien que relevant de l'activité courante de l'entreprise, ne proviennent pas directement de l'activité principale de l'entreprise. Il comprend aussi les produits de cession d'immobilisations. Il enregistre enfin les reprises de charges provisionnées d'exploitation sur les stocks, les créances ou les risques à court terme.
77	REVENUS FINANCIERS ET PRODUITS ASSIMILES: ce sont des produits financiers relevant des intérêts de prêts, de revenus des participations ou des escomptes obtenus, revenus des titres de placement, les gains de change, les gains sur cession des titres de placement. Il comprend enfin les reprises de charges provisionnées à caractère financier.
78	TRANSFERTS DE CHARGES: Ce sont les transferts comptables pour neutraliser certaines charges d'exploitation ou charges financières.
79	REPRISES DE PROVISIONS: il enregistre les annulations ou ajustement à la baisse sur les provisions d'éléments immobilisés d'exploitation ou à caractère financier.
81	VALEURS COMPTABLES DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS: Il enregistre la valeur à laquelle les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont sorties c.à.d. la valeur d'entrée.
82	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS: Il enregistre la valeur à laquelle les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont vendus, c.à.d. le prix de vente.
83	CHARGES NON COURANTES: ce sont les charges qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'entreprise, qu'elles soient financières ou non.
84	PRODUITS NON COURANTS: ce sont les produits qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'entreprise, qu'ils soient financiers ou non.

COMPTES	CONTENU (voir la liste intégrale des sous comptes et des comptes divisionnaires)
85	DOTATIONS NON COURANTES : ce sont les dotations aux provisions et aux amortissements qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'entreprise, qu'elles soient financières ou non.
86	REPRISES NON COURANTES: ce sont les annulations ou les ajustements de provisions d'amortissement ou de subventions qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'entreprise.
87	PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS: ce sont des fonds légalement prélevés sur le bénéfice au profit des travailleurs
88	SUBVENTION D'EQUILIBRE: ce sont les aides gratuites non courantes de l'Etat et des organismes publiques qui ne relèvent pas de l'activité courantes de l'entreprise.
89	IMPOTS SUR LE RESULTAT: c'est la part de l'Etat sur le Résultat de l'entreprise.

CHAPITRE IV- TECHNIQUES D'ENREGISTREMENTS COMPTABLES

I- MODELES DE PRESENTATION DES COMPTES

1- les comptes sous forme schématique

La forme schématique ou compte en T pour ces opérations : solde initial débiteur le 01/02: 100 000; encaissement de chèque sur un client le 03/02: 1 000 000; retrait d'espèce pour alimenter la caisse le 06/02: 200 000

D	COMPTE 5211- BANQUE SGBCI	C
01/02: 100 000		
03/02: 1 000 000		06/02: 200 000
Solde débiteur= 1 100 000-200 000= 900 000		

2- Les Comptes à colonnes jumelées sans colonne de soldes

NB : pour les mêmes opérations

COMPTE: 5211 BANQUE SGBCI

Dates	Libellé des opérations	sommes	
		Débit	Crédit
01/02	Report de solde	100 000	
03/02	Ventes au comptant /chèque	1 000 000	
06/02	Retrait pour alimenter la caisse		200 000
	TOTAL	1 100 000	200 000
	SOLDE DEBITEUR		900 000

3- Les comptes à colonnes jumelées avec colonnes de soldes

NB: pour les mêmes opérations

COMPTE: 5211 BANQUE SGBCI

Date	Libellé des opérations	mouvements		Soldes	
		débit	crédit	débit	Crédit
01/02	Report de solde			100 000	
03/02	Ventes au comptant /chèque	1 000 000		1 100 000	
06/02	Retrait pour alimenter la caisse		200 000	900 000	

4- Le Compte à colonnes séparées

NB: pour les mêmes opérations

COMPTE: 5211 BANQUE SGBCI

Dates	Libellé des opérations	Débit	Dates	Libellé des opérations	Crédit
01/02	Report de solde	100 000	06/02	Retrait pour la caisse	200 000
03/02	Ventes au comptant /chèque	1 000 000			
	TOTAL DEBIT	1 100 000		TOTAL CREDIT	200 000
				SOLDE DEBITEUR	900 000

II- PRÉSENTATION DES ENREGISTREMENTS

1- canevas d'un un article de journal

N° des comptes		-----date de l'opération----- ----	Montants movimentés	
débit	crédit		débit	crédit
Xxxxxx xxxxxx	Xxxxxx xxxxxx	Compte débité Compte débité compte crédité Compte crédité (libellé-pièce justificative de l'opération)	Xxxxxxxxxx xxxxxxxxxx	Xxxxxxxxxx xxxxxxxxxx
NB: pour chaque opération, on effectue le contrôle de la partie double: D=C; pour un ensemble d'opérations, on effectue le contrôle de la partie double: $\Sigma D = \Sigma C$				

2- canevas d'un grand livre:

Le grand livre présente la situation de tous les comptes de l'entreprise à une date donnée: à partir du livre-journal, il ventile toutes les opérations selon le plan des comptes de l'entreprise. Le grand livre récapitule l'ensemble des comptes dans l'ordre de leurs numéros. Le schéma suivant montre le compte « 411- clients » extrait d'un grand livre.

3- Le journal quotidien des opérations:

Une fois les documents de base analysés pour vérifier leur exactitude et leur réalité, une fois la préparation de l'enregistrement effectuée, pour éviter des erreurs d'imputation, on passe à la tenue effective du journal. Le journal ou livre-journal est un support préimprimé sur lequel sont enregistrées toutes les opérations affectant le patrimoine de l'entreprise.

Ces enregistrements se font quotidiennement dans un ordre chronologique, opération par opération. Chaque enregistrement doit préciser: la date de l'opération, la nature et le numéro du compte mouvementé avec l'indication de son montant; la nature et la référence de la pièce justifiant l'opération. Les enregistrements se font selon le principe de la partie double: un compte enregistré au débit doit avoir une contrepartie au crédit de telle sorte que, pour une opération donnée, le total débit est égal au total crédit.

4- Le virement comptable

- définition: c'est une opération par laquelle une somme est transférée du débit d'un compte au débit d'un autre compte ou du crédit d'un compte au crédit d'un autre compte, en respectant le principe de la partie double: Débit = Crédit.
- Cette technique comptable permet d'assurer le regroupement de comptes dans un compte unique ou au contraire de procéder à l'éclatement ou la ventilation d'un compte global dans des sous comptes.

- Elle permet aussi les virements entre comptes de tiers: cette technique très courante dans les banques et établissements financiers permet d'assurer le paiement des flux d'opérateurs économiques ou simplement de faire des transferts de soldes d'un compte à un ou plusieurs autres comptes.
- Le virement comptable permet enfin la rectification d'erreurs dans les comptes

EX. pour les besoins de traitement comptable:

- On peut virer le solde des comptes individuels de fournisseur A, fournisseur B et fournisseur C par regroupement dans un compte global de fournisseurs.
- On peut au contraire décider d'éclater le solde du compte global clients dans des comptes individuels client A, client B et client C.

ILLUSTRATION N° 16

1- l'entreprise le BAZAR est spécialisée dans l'achat et la vente d'articles de mercerie et d'articles de lingerie; le comptable a utilisé jusqu'à présent un compte unique « vente de marchandises » qui a enregistré les mouvements suivants: le 02/01: vente de mercerie : 1 600 000; et le 12/01: vente de lingerie: 135 000. Il désire d'ouvrir les comptes spécifiques « vente de mercerie » et « vente de lingerie ».

2- la même entreprise souhaite le regroupement des soldes des créances sur les clients individuels: TRAORE 200 000; KOFFI: 400 000; dans un compte unique CLIENTS.

3- les comptes CAISSE et BANQUE de l'entreprise BAZAR sont débiteurs respectivement de 500 000 et 2 500 000. L'aide comptable a enregistré par erreur la vente en espèces de marchandises de 150 000 au débit du compte BANQUE.

TAF dans chaque des 3 cas on vous demande de procéder aux travaux de régularisation comptable en indiquant les comptes à rectifier.

4- Présentez le journal de détermination du résultat: le stock final de marchandises: 800 000; soldes débiteurs des comptes de charges: 601: 1 800 000; 630: 589 500; 661: 1 500 000; 671: 77 000/ soldes créditeurs des comptes de produits:

CORRIGE ILLUSTRATION N ° 16
QUESTION 16-1

D 701: ventes de m/ses C			
31/12 vente mercerie: 1 600 000 31/12 Vente lingerie: 135 000	02/01 vente mercerie: 1 600 000 12/01 vente lingerie: 135 000		
SOLDE= 0			
D 701-02 ventre lingerie C		D 701- 01 vente mercerie C	
12/01 : ventes 135 000		02/01 ventes: 1 600 000	
-----31/12/-----			
701	701-01 701-02	Ventes de m/ses vente mercerie vente lingerie (P/S compte débité)	1 735 000 1 600 000

CORRIGE ILLUSTRATION N° 16-2

D 411-01 client TRAORE C		D 411-02 Client KOFFI C	
400 000	400 000	200 000	200 000
	Solde=0		Solde= 0
D 411 CLIENTS C			
400 000			
200 000			
SOLDE débiteur= 600 000			
-----31/12-----			
411	411-01 411-02	Clients client TRAORE client KOFFI (P/S des comptes crédités)	600 000 400 000 200 000

CORRIGE ILLUSTRATION N° 16

D 521-BANQUES C		D 57- CAISSE C		
2 500 000	150 000	500 000		
		150 000		
Solde débiteur= 2 350 000		Solde débiteur= 650 000		
-----31/12-----				
57	521	Caisse banques (rectification de soldes)	150 000	150 000

CORRIGE ILLUSTRATION N° 16-4

-----31/12-----				
31	6031	Marchandises variation de stocks de marchandises (selon état inventaire des stocks)	800 000	800 000
13	601 630 661 671	Résultat net de l'exercice achats de marchandises services extérieurs B Rémunération directe personnel local Intérêts des emprunts (p/s comptes crédités)	3 966 500	1 800 000 589 500 1 500 000 77 000
6031 701 771	13	Variation de stocks de marchandises Ventes de marchandises Intérêts des prêts résultat net de l'exercice (p/s comptes débités)	800 000 5 500 000 188 500	6 488 500

5- la réciprocité des comptes

- définition: on se rappelle que dans l'analyse des flux entre deux opérateurs économiques, chaque opération entraîne au moins deux flux de sens et de nature contraires. Chacun des opérateurs fait son analyse en emploi et ressource dans le sens inverse de l'autre. On peut dire que ces flux sont réciproques. Les comptes résultant de ces flux sont aussi réciproques: ainsi lorsque l'un est débité d'un montant, l'autre, (le compte réciproque), est crédité du même montant. Cette situation s'explique par le fait que dans une relation d'affaires le positionnement de deux agents économiques pour une même opération est par nature contraire: l'opération de vente chez un agent est une opération d'achat chez l'autre, de ce fait la créance chez l'un est la dette chez l'autre pour la même opération, le crédit chez l'un est le débit pour l'autre.
- Cette technique comptable permet d'assurer le rapprochement des comptes de deux ou plusieurs agents économiques, notamment le rapprochement des comptes bancaires.

6- le contrôle par la partie double

C'est le principe par lequel pour une opération donnée, lorsqu'un compte est débité, un autre au moins est crédité de tel sorte que $D=C$. Pour un ensemble d'opérations on doit pouvoir vérifier l'égalité entre le total des débits et le total des crédits.

7- Le contrôle par la balance

En dehors du contrôle systématique de la partie double lors des enregistrements, la balance est un outil formel, de contrôle des opérations. On peut définir la balance comme un instrument de contrôle de la partie double. Il présente deux égalités remarquables: Total général des mouvements débits=total général des mouvements crédits; Total général des soldes débiteurs=total général des soldes créditeurs.

NB: Une fois ces égalités observées, la balance est réputée juste (le contrôle D=C est bien fait) mais cela peut cacher des erreurs d'imputation.

La balance prend la forme d'un tableau à 4 ou 6 ou 8 colonnes comme indiqué ci après.

NB: les soldes des mouvements des comptes de gestion permettent de déterminer le résultat de l'exercice. Ce résultat, ajouté aux soldes des comptes du patrimoine à la clôture, permettent de présenter le bilan de clôture.

ILLUSTRATION N° 17: tracé de la balance à 8 colonnes

éléments	Bilan initial		mouvements				Bilan clôture	
			Montants de la période		Montants nets (ou soldes)			
	D	C	D	C	D	C	D	C
Comptes du bilan								
Comptes de gestion								
TOTAL								
Contrôle	D=C		D=C		D=C		D=C	

ILLUSTRATION N° 18: tracé de la balance à 6 colonnes

éléments	Bilan initial		mouvements		Bilan clôture	
			Montants de la période			
	D	C	D	C	D	C
Comptes du bilan						
Comptes de gestion						
TOTAL						
Contrôle	D=C		D=C		D=C	

ILLUSTRATION N° 19: tracé de la balance à 4 colonnes

éléments	MOUVEMENTS DE LA PERIODE		Bilan clôture	
	D	C	D	C
Comptes du bilan				
Comptes de gestion				
TOTAL				
Contrôle	D=C		D=C	

III- PRINCIPES D'ENREGISTREMENT DANS LES OMPTES

1- les comptes d'actif

a) principe général: les comptes d'actif augmentent au débit (ou en emplois) et diminuent au crédit (ou en ressources). Ils tiennent compte des frais accessoires d'achat nécessaires pour le fonctionnement de l'immobilisation; le SYSCOA codifie ces frais: les droits de mutation, les commissions, les frais d'acte, les frais d'honoraires les autres frais accessoires.

b) Cas des factures d'achat d'immobilisations avec TVA.

Lors de l'enregistrement des factures d'achat d'immobilisations, le compte d'immobilisation (compte concerné de la classe 2) est débité de son montant hors taxe si la TVA est récupérable.

La TVA récupérable (4451) est aussi débité le tout en contrepartie du compte de dettes fournisseurs d'investissement (compte 481 ou 482) ou du compte de trésorerie (52 ou 57).

D22

D4451

C481/482

C52/57

Si la TVA n'est pas récupérable, le compte d'immobilisation est débité TTC.

NB: Le montant TTC est obtenu à partir du montant HT et de la TVA, autrement $TTC=HT+TVA$; ce qui conduit de façon arithmétique à retrouver ces éléments à partir du montant TTC: pour un taux de TVA de 18%, $TTC=HT*1,18$; $HT= TTC/1,18$ et $TVA= TTC-HT$.

ILLUSTRATION N° 20

TAF: Présentez le compte 521 BANQUES (tracé à colonnes séparées) à partir des opérations suivantes

2/1: disponibilité: 500 000

3/1: encaissement chq n° 158 de ALLA: 1 000 000

5/1: paiement cheque n° 125 au fournisseur DIABY: 250 000

10/1: ventes au compte par chèque n° 590 de KOLOBI: 650 000

12/1: retrait pour alimenter la caisse, cheque n° 126: 500 000

CORRIGE ILLUSTRATION N° 20

521- BANQUES					
DEBIT (ENTREES)			CREDIT (SORTIES)		
dates	libellé	montants	Dates	libellé	montants
2/1	Report de solde	500 000	5/1	Remise CHQ 125	250 000
3/1	Encaissement CHQ 158	1 000 000	12/1	CHQ 126 pour la caisse	500 000
10/1	Encaissement CHQ 590	650 000			
	TOTAL	2 150 000		TOTAL	750 000
				SD	1 400 000
	TOTAL	2 150 000		TOTAL	2 150 000

2- les comptes du passif

- a) principe général: à l'inverse des comptes d'actif, les comptes du passif augmentent au crédit (ou ressources) et diminuent au débit (ou emplois).
- b) cas particulier d'un compte de dettes: le compte « 16- emprunts et dettes assimilées »:
- Il est crédité, à la clôture de l'exercice, des intérêts courus jusqu'au jour de la clôture par le débit du compte « 671-intérêts des emprunts »; (cf tableau d'amortissement de l'emprunt).
 - Il est crédité du montant des dépôts et cautionnement reçus (compte 165), par le débit des comptes de trésorerie concernés;
 - Il est débité, à la date d'échéance, de remboursement, du montant du principal remboursé avec les intérêts par le crédit d'un compte de trésorerie ou de tiers;
 - Il est débité du montant des dépôts et cautionnement restitués par le crédit des comptes de trésorerie concernés.

ILLUSTRATION N° 21

TAF: Présentez le compte 401- fournisseur (tracé à colonnes mariées avec colonnes de soldes)

3/5: report solde créditeur: 2 000 000;

6/5: achat de marchandises: 1 500 000 TTC

10/5: frais d'entretien du bâtiment: 2 000 000 HT

25/05: paiement de 500 000 sur l'achat du 6/5

30/5: paiement de 50% des frais d'entretien du bâtiment

CORRIGE ILLUSTRATION N° 21

401-FOURNISSEURS					
date	opérations	mouvements		soldes	
		D	C	D	C
3/5	Report solde				2 000 000
6/5	Achat m/ses crédit		1 500 000		3 500 000
10/5	Entretien bâtiment		2 360 000		5 860 000
25/5	Paielement dette du 6/5	500 000			5 360 000
30/5	Paielement dette du 10/5	1 180 000			4 180 000

ILLUSTRATION N° 22

Le compte « 4011- fournisseurs » se présente ainsi:

- Au débit: 10/12, versement d'espèces: 1 000 000; 31/12, paiement par chèque pour solde: (montant à déterminer);
- Au crédit: 8/12, achat à crédit: 3 000 000; 17/12, achat à crédit: 1 500 000; 20/12, retour de marchandises: 300 000.

QUESTIONS: sur la base de ces enregistrements quel est le montant du chèque du 31/12? Ces imputations sont-elles exactes? Rectifiez l'enregistrement erroné et retrouvez le montant exact du chèque du 31/12

CORRIGE ILLUSTRATION N° 22**a) Compte « 401 FOURNISSEURS » erroné**

opérations	mouvements		soldes	
	D	C	D	C
08/12- achat à crédit		3 000 000		3 000 000
10/12- versement d'espèces	1 000 000			2 000 000
17/02- achat à crédit		1 500 000		3 500 000
20/12- retour de marchandises		300 000		3 800 000
31/12- chèque pour solde	3 800 000			-
NB: erreur sur l'opération du 20/12 pour laquelle le compte aurait dû être débité				

b) Rectification du Compte « 401 FOURNISSEURS »

opérations	mouvements		soldes	
	D	C	D	C
08/12- achat à crédit		3 000 000		3 000 000
10/12- versement d'espèces	1 000 000			2 000 000
17/02- achat à crédit		1 500 000		3 500 000
20/12- retour de marchandises		300 000		3 800 000
31/12- annulation de l'écriture du 20/12	300 000			3 500 000
31/12- enregistrement écriture du 20/12	300 000			3 200 000
31/12- montant exact du chèque pour solde	3 200 000			-

3- les charges

a) définition d'une charge: une charge est un emploi définitif correspondant à un appauvrissement de l'entreprise. Les charges sont constituées par tous les biens et services consommés par l'entreprise au cours de son activité. Les comptes de charges enregistrent les achats consommés (eau, énergie, MP, M/SES, fournitures), les services consommés (transports, services bancaires, communication et publicité, entretien), les salaires du personnel, les taxes et impôts. Dans les charges on tient aussi compte de l'usure et de la dépréciation des équipements administratifs et de production (amortissements et provisions).

b) typologie des charges: différents types de charges sont classées par le SYSCOA:

- Les charges d'exploitation: ce sont les charges liées à l'activité courante de l'entreprise hormis celles qui ont un caractère financier. Les principales charges d'exploitation sont: les achats consommés de marchandises et autres approvisionnements, les autres consommations externes comme transports, services extérieurs, les impôts et taxes, les autres charges d'exploitations, les charges de personnel, les dotations aux amortissements et aux provisions (comptes 60 à 66 et 68 à 69).
- Les charges financières: ce sont les charges résultant de l'activité financière de l'entreprise: les intérêts des emprunts, les escomptes accordés, les pertes de changes et les charges provisionnées financières (comptes 67 à 69).
- Les charges non courantes : elles relèvent des activités non courantes de l'entreprise comme: les valeurs de cession des immobilisations, les charges non courantes par nature, les dotations non courantes, la participation des travailleurs aux bénéfices, les subventions d'équilibre et les impôts sur le résultat (comptes **81;83;85;87; 89**).

c) principes d'enregistrement

- principe général: les comptes de charges augmentent au débit et diminuent au crédit. Lors de son engagement le compte de charge est débité en contrepartie d'un compte de dettes fournisseurs ou de trésorerie. La

procédure d'enregistrement d'une pièce comportant une charge est la suivante: lire l'opération, la comprendre, relever les comptes qui conviennent, analyser leur mode de fonctionnement (préimputation), présenter l'imputation, procéder à l'enregistrement.

- Cas d'enregistrement des factures de dépenses avec TVA.

Le compte de charge (compte concerné de la classe 6) est débité de son montant hors taxe si la TVA est récupérable, et la TVA récupérable (4452 ou 4453 ou 4454 ou 4455) est aussi débité le tout en contrepartie du compte de dettes (401 ou 402) ou de trésorerie. Lorsque la TVA n'est pas récupérable, le compte de charge est débité TTC.

NB: Le montant TTC est obtenu à partir du montant HT et de la TVA, autrement $TTC=HT+TVA$; cependant de façon arithmétique on peut retrouver ces éléments à partir du montant TTC: pour un taux de TVA de 18%, $TTC=HT*1,18$; $HT= TTC/1,18$ et $TVA= TTC-HT$.

- frais accessoires liés aux achats de marchandises, matières premières et fournitures liées, d'emballages:

Le SYSCOHADA a retenu de comptabiliser les achats et les frais accessoires y afférents dans le même compte d'achat pour une meilleure lisibilité de la marge commerciale. Les frais accessoires d'achats selon la nature de l'achat sont enregistrés dans les 6015 ; 6025 ; 6045 et 6085 ; .

ILLUSTRATION N° 23

TAF: Présentez le journal des opérations suivantes (tenir compte de la TVA au taux de 18%):

3/3/2015: facture n° 100 de fournisseur OLLO: 11 977 000 TTC dont marchandises: 10 000 000 HT et transport facturé: 150 000 HT.

5/3/2015: facture SODECI N° 6815 TTC: 23 600 et CIE N° 3378 TTC: 30 000.

8/3/2015: payé contravention pour mauvais stationnement du véhicule de service: 2 000 par PCD n° 15.

26/3/2015: frais divers payés en espèces (PCDN° 16): publicité: 150 000 TTC; entretien et réparation TTC: 50 000; transports de plis TTC: 35 000 ; facture SODECI du 5/3/2015: 23 700.

30/3/2015: paiement facture CIE du 5/3 par chèque N° 256: 30 000.

CORRIGE ILLUSTRATION N° 23

1- calculs préalables

- Facture n° 100 du 3/3:
 - Achat de m/ses HT= 10 000 000 et TVA sur achat: $10\,000\,000 \times 18\% = 1\,800\,000$
 - Frais sur achat HT: $150\,000 \times 18\% = 27\,000$
 - Total TVA= $1\,800\,000 + 27\,000 = 1\,827\,000$
 - Vérification total TVA: $(11\,977\,000 - 11\,977\,000 / 1,18) = 1\,827\,000$
- Factures SODECI et CIE du 5/3
 - SODECIE TTC= 23 600; HT= $23\,600 / 1,18 = 20\,000$ et TVA= $23\,600 - 20\,000 = 3\,600$
 - CIE TTC= 30 000; HT= $30\,000 / 1,18 = 25\,424$ et TVA= $30\,000 - 25\,424 = 4\,576$

* PCD N° 16 du 26/03:

- publicité: 150 000 TTC: HT= $150\,000 / 1,18 = 127\,119$ et TVA= $150\,000 - 127\,119 = 22\,881$
- entretien et réparation : 50 000 TTC; HT= $50\,000 / 1,18 = 42\,373$ et TVA= $50\,000 - 42\,373 = 7\,627$
- transports de plis TTC: 35 000 TTC; HT= $35\,000 / 1,18 = 29\,661$ et TVA= $35\,000 - 29\,661 = 5\,339$
- facture SODECI du 5/3/2015: 23 700; timbre fiscal en sus= $23\,700 - 23\,600 = 100$

CORRIGE ILLUSTRATION N° 23: journal des opérations

-----3/3-----				
6010 6015 4452	401	Achat de marchandises Frais sur achat de m/ses TVA récupérables sur achats Fournisseurs , dette en compte (facture n° 100)	10 000 000 150 000 1 827 000	11 977 000
-----5/3-----				
6051 6052 4452	4011 4012	Fourniture NS-eau Fourniture NS- électricité TVA récupérable sur achats fournisseurs SODECI fournisseur CIE (FACT SODECI N° 6815 et CIE N° 3378)	20 000 25 424 8 176	23 600 30 000
-----8/3-----				
647	571	Pénalités et amendes fiscales caisse (PCD N° 15)	2 000	2 000
-----26/3-----				
627 624 616 646 4453 4454 4011	571	Publicité, publication et RP Entretiens et réparations Transports de plis Droit d'enregistrement TVA récupérable sur transport TVA récupérable sur SEAC Fournisseur SODECI Caisse (PCD N° 17)	127 119 42 373 29 661 100 5 339 30 508 23 600	258 700
-----30/3-----				
4012	521	Fournisseurs CIE banque (CHQ N° 526)	30 000	30 000

4- les comptes de produits

a) définition de produit

un produit est une ressource interne correspondant à un enrichissement de l'entreprise. Le produit est la contrevaletur monétaire d'une marchandise, d'un bien ou d'un service créé par l'entreprise. Les comptes de produits enregistrent essentiellement les ventes de marchandises ou de produits fabriqués, les prestations de services vendues. Les comptes de produits enregistrent aussi les économies réalisées (reprise de provisions).

b) typologie des produits

le SYSCOA classe les produits en plusieurs types:

- Les produits d'exploitation: ce sont les produits liés à l'activité courante de l'entreprise hormis ceux qui ont un caractère financier. On peut citer : les ventes de marchandises, de produits finis, de produits intermédiaires ou résiduels, les travaux et services facturés, les produits accessoires à ces opérations de ventes, les subventions d'exploitation, la production immobilisée, les autres produits (comptes 70 à 75 et 78 à 79).
- Les produits financiers: ce sont les revenus des activités financières de l'entreprise. On peut citer: les intérêts des prêts, les revenus des titres de participation ou de placement, les escomptes obtenus, les gains de change et les gains sur risques financiers, les reprises de charges provisionnées à caractère financier, les reprise sur provisions à caractère financier (comptes 77 à 79).
- Les produits des activités non courantes: ce sont les produits d'activités ne se rapportant pas à l'activité courante de l'entreprise. On peut citer: les produits de cession des immobilisations, les produits non courants par nature comme les abandons de créances obtenus, les reprises de provisions ou de subventions non courantes, les subventions d'équilibre (comptes 82;84;86;88)

c) principe

Les comptes de produits augmentent au crédit et diminuent au débit. Lors de son engagement le compte de produit est crédité en contrepartie d'un compte de créance ou de trésorerie.

d) cas de la facture avec TVA: lire l'opération, la comprendre, relever les comptes qui conviennent, analyser leur mode de fonctionnement, présenter l'imputation, procéder à l'enregistrement.

Le compte de produit est crédité de son montant hors taxe et si l'activité est soumise à TVA, la TVA facturée est aussi créditée le tout en contrepartie du compte de créances TTC ou de trésorerie TTC.

5- Les frais facturés**a) Les frais accessoires d'acquisition des immobilisations corporelles**

Comme indiqué précédemment, les frais accessoires consommés pour rendre l'immobilisation utilisables sont facturés par le fournisseur et enregistrés chez l'acheteur dans des comptes d'immobilisations concernés en contrepartie d'un compte de trésorerie ou de dettes d'investissements.

b) Les frais accessoires d'achat des marchandises matières premières et autres approvisionnements

Comme indiqués précédemment, ces frais sont enregistrés dans les sous compte d'achats concernés

- Pour le compte « 601-achats de marchandises » les frais accessoires d'achat sont regroupés dans le compte « 6015: frais sur achats ».
- Pour le compte « 602-achats de matières premières et fournitures liées » les frais accessoires d'achat sont regroupés dans le compte « 6025: frais sur achats ».
- pour le compte 604
- Pour le compte 608

c) Les frais facturés sur ventes

Dans la pratique commerciale, il arrive couramment que le vendeur paie des frais normalement à la charge du client et les lui facture à l'occasion des ventes.

Ce sont: les frais de transports pour le compte de tiers, les transports de plis, les emballages perdus.

Ces frais sont considérés dans la comptabilité du vendeur comme des produits accessoires taxables et enregistrés au crédit du compte: « 7071, ports, emballages perdus et autres frais facturés ».

ILLUSTRATION N° 24

TAF: L'entreprise YAPI vous demande d'enregistrer ses pièces comptables. Présentez le journal des opérations (tenir compte de TVA à 18%) après avoir reconstitué les factures:

02/02: facture de DIABY n° 32 : marchandises: 3 000 000 HT, frais accessoires facturés: transport 350 000 HT, manutention: 100 000 HT. YAPI verse 500 000 en espèces et un chèque de 1 000 000.

03/02: facture YAPI n° 450 à TOURE: marchandises: 5 000 000 HT, frais accessoires de manutention: 50 000 HT. TOURE remet un chèque de 1 000 000 et accepte une traite de 500 000.

6/02: facture 48 de Burotic: matériel technique: 12 500 000 HT, frais d'installation: 25 000 HT

CORRIGE ILLUSTRATION N° 24
PRESENTATION DES FACTURES

FACT DIABY N° 32 DU 02/02 DOIT YAPI		FACT YAPI N° 450 DU 03/02 DOIT TOURE	
Marchandises	3 000 000	Marchandises	5 000 000
Transport	350 000	Manutention	50 000
Manutention	100 000	TOTAL HT	5 050 000
TOTAL HT	3 450 000	TVA 18%	909 000
TVA18%	621 000	TOTAL TTC	5 959 000
TOTAL TTC	4 071 000	- Chèque: 1 000 000	
- Espèces: 500 000		- EAP: 500 000	
- Chèque: 1 000 000		- RAP: 4 459 000	
- RAP: 2 571 000			
FACT BUROTIC N° 48 DU 06/02 DOIT YAPI			
Matériel technique	12 500 000		
Frais d'installation	25 000		
TOTAL HT	12 525 000		
TVA 18%	2 254 500		
TOTAL TTC	14 779 500		

CORRIGE ILLUSTRATION N° 21
JOURNAL DES OPERATIONS

-----02/02-----				
601 6015 4452	401 57 521	Achat de marchandises Fret et transport sur achats TVA récupérable sur achats fournisseurs, dette caisse banques (fact DIABY N° 32°)	3 000 000 450 000 621 000	2 571 000 500 000 1 000 000
-----03/02-----				
521 412 411	701 7071 4431	Banques Clients EAR clients vente de marchandises ports et autres frais sur achats TVA facturée sur ventes (FACT YAPI N° 450)	1 000 000 500 000 4 459 000	5 000 000 50 000 909 000
-----06/02-----				
2411 4451	481	Matériel industriel TVA récupérable sur immobilisations Fournisseurs d'investissement (fact DIABY N° 32°)	12 525 000 2 254 500	14 779 500

ILLUSTRATION N° 25

Comptable chez KIVA SARL, on vous demande de présenter schématiquement les comptes caisse et banque après avoir présenté le journal des opérations (avoir en caisse : 1 000 000 et en banque: 5 000 000); TVA de 18%:

1/1/2012: Fact 788 de KIVA à KOISSI réglée le même jour par chèque, marchandises HT: 560 000

2/1/2012: fact 789 de KIVA à PIEROT SARL : marchandises 2 600 000; la moitié est payée par chèque bancaire

6/1/2012: dépenses diverses payées en espèces: frais de transport sur ventes 120 000 et frais de téléphone: 60 000

5/1/2012: fact 790 de KIVA à JUDAS: prestations de services: 1 300 000 TTC

6/1/2012: payé divers impôts 385 000 par chèque

6/1/2012: payé acompte à un fournisseur d'investissement: 200 000 en espèces

10/1/2012: fact 791 de KIVA à KUMASSI, vente de produits finis: 3 000 000 TTC

CORRIGE ILLUSTRATION N° 25**1- JOURNAL DES OPERATIONS**

D	C	-----1/1/-----	D	C
521	701 4431	Banques Ventes de m/ses TVA facturée sur ventes (chq, vente au comptant)	660 800	560 000 100 800
D	C	-----2/1/-----	D	C
521 411	701 4431	Banques Clients ventes de m/ses TVA facturée sur ventes (fact, vente m/ses)	1 534 000 1 534 000	2 600 000 468 000
D	C	-----5/1/-----	D	C
411	706 4432	clients services vendus TVA facturée sur prestations de services (services vendus, fact n°)	1 534 000	1 300 000 234 000

D	C	-----6/1/-----	D	C
612 4453 628 4454	57	transport sur ventes TVA récupérables sur transports Frais de télécommunication TVA récupérables sur autres services consommés caisse (PCDN°)	120 000 21 600 60 000 10 800	212 400
648 252	521 57	Autres impôts et taxes Avances et acomptes sur immobilisations corporelles banque caisse (chq et PCD N°)	385 000 200 000	385 000 200 000
D	C	-----10/1/-----	D	C
411	701 4431	Clients ventes de m/ses TVA facturées sur ventes (fact, ventes de m/ses)	3 540 000	3 000 000 540 000

6- les consignations d'emballages

a) définitions

La consignation d'emballages constitue d'une avance remboursable faite par le client à son fournisseur pour garantir les emballages reçus: le prix de consignation est facturé au client. Dans la pratique ce prix constitue la contrevaletur monétaire des emballages reçus par le client pour dissuader celui-ci de conserver les emballages. Ce prix qui constitue une dette du fournisseur envers son client, est destiné à lui être remboursé lors de la déconsignation (retour de l'emballage). Selon le SYSCOA les emballages sont consignés TTC. Si l'emballage n'est pas rendu, il est considéré comme vendu pour le prix de consignation. Le prix de consignation se mue donc en produit au profit du fournisseur.

b) traitement comptable de la consignation chez le fournisseur

Le compte du client est débité du montant de la consignation en contrepartie de la dette du fournisseur envers son client. L'écriture suivante est alors passée: D 411-clients et C 4194-clients, dette pour emballages et matériels consignés.

Cette dette doit être éteinte lors de la déconsignation.

c) traitement comptable de la consignation chez le client

Le compte du fournisseur est crédité du montant de la consignation en contrepartie de la créance du client sur son fournisseur. L'écriture suivante est alors passée: D 4094-fournisseurs, créance pour emballages et matériels à rendre et C 40111- fournisseurs.

Cette créance doit être éteinte lors de la déconsignation.

NB: LE COMPTE 4194 ET LE COMPTE 4094 SONT TTC

ILLUSTRATION N° 26

AF: L'entreprise YAPI vous demande d'enregistrer ses pièces comptables. Présentez le journal des opérations (tenir compte de TVA à 18%):

02/02: facture de DIABY n° 32 : marchandises: 3 000 000 HT, frais accessoires facturés, transports: 350 000 HT, manutention: 100 000 HT, emballages consignés: 300 000. YAPI verse 500 000 en espèces et un chèque de 1 000 000.

03/02: facture YAPI n° 450 à TOURE: marchandises: 5 000 000 HT, frais accessoires de manutention: 50 000 HT, emballages consignés: 500 000. TOURE remet un chèque de 1 000 000 et accepte une traite de 500 000.

CORRIGE ILLUSTRATION N° 24
PRESENTATION DES FACTURES

FACT DIABY N° 32 DU 02/02 DOIT YAPI		FACT YAPI N° 450 DU 03/02 DOIT TOURE	
Marchandises	3 000 000	Marchandises	5 000 000
Transport	350 000	Manutention	50 000
Manutention	100 000	TOTAL HT	5 050 000
TOTAL HT	3 450 000	TVA 18%	909 000
TVA18%	621 000	Emballages consignés	500 000
Emballages consignés	300 000	TOTAL TTC	6 459 000
TOTAL TTC	4 371 000	- Chèque: 1 000 000	
- Espèces: 500 000		- EAP: 500 000	
- Chèque: 1 000 000		- RAP: 4 959 000	
- RAP: 2 871 000			

CORRIGE ILLUSTRATION N° 26
JOURNAL DES OPERATIONS

-----02/02-----				
601		Achat de marchandises	3 000 000	
60152		Fret et transport sur achats	350 000	
60158		Autres frais accessoires	100 000	
4452		TVA récupérable sur achats	621 000	
409		Fournisseurs, créance d'emballag consigné	300 000	
	401	fournisseurs, dette		2 871 000
	57	caisse		500 000
	521	banques		1 000 000
		(fact DIABY N° 32°)		
-----03/02-----				
521		Banques	1 000 000	
412		Clients EAR	500 000	
411		clients	4 959 000	
	701	vente de marchandises		5 000 000
	7071	ports et autres frais sur achats		50 000
	4431	TVA facturée sur ventes		909 000
	4194	clients, dettes d'emballages consignés		500 000
		(FACT YAPI N° 450)		

CHAPITRE V- ENREGISTREMENT DES FACTURES

I- LES FACTURES SANS MAJORATION NI REDUCTION

ILLUSTRATION N° 27

On vous de mande d'enregistrer les factures suivantes chez le vendeur et l'acheteur:

3/4/2012: Fact 315 de BIAZI à KIVA: m/ses 15 000 000 HT; TVA 18%; KIVA remet un chèque de 5 000 000

2/3/2012: Fact 600 de ADER à KIVA: 2ordinateurs: 1 000 000 HT (exonéré de TVA); KIVA remet un chèque de 500 000.

1/4/2012: FACT de 500 de KIVA à KADER : marchandises 23 600 000 TTC. KADER remet un chèque de 10 000 000 et accepte une traite à 3 mois pour le reste .

6/3: facture N° 250 de BUROTIC à KIVA: meuble meublant (TVA non récupérable): 15 500 000 FCFA TTC. KIVA paie 500 000 en espèces, remet un chèque de 5 000 000 et accepte une traite sur 3 mois pour le reste.

10/3: facture n° 450 DE KIVA à SARL SAROS: produits fabriqués HT: 50 000 000; SAROS remet un chèque de 5 000 000

CORRIGE ILLUSTRATION N° 27
PRESENTATION DES FACTURES

3/4/2012, FACT 315 DE BIAZI: DOIT KIVA	
- M/ses HT:	15 000 000
- TVA 18%: 15 000 000*0,18=	2 700 000
- Montant TTC NAP:	17 700 000
(CHQ de 5 000 000;RAP 12 700 000)	
1/4/2012, FACT 500 DE KIVA: DOIT KADER	
m/ses HT: 23 600 000/1,18=	20 000 000
Montant TVA= TTC-HT= 23 600 000-20 000 000	3 600 000
TOTAL TTC	23 600 000
(CHQ 10 000 000; TRAITE 13 600 000)	
2/3/2012, FACT 600 DE ADER: DOIT KIVA	
ordinateurs=	1 000 000
- (CHQ de 500 000; RAP 500 000)	

BUROTIC FACT N° 250 DU 6/3		KIVA FACTURE N° 450 DU 10/03	
DOIT KIVA		DOIT: SAROS	
Meuble TTC	15 500 000	Produits fabriqués HT	50 000 000
Net a payer	15 500 000	TVA 18%	9 000 000
- ESPECES KIVA: 500 000		NET A PAYER	59 000 000
- CHQ KIVA: 5 000 000		- CHQ SAROS: 5 000 000	
- TRAITE : 10 000 000		- RAP: 54 000 000	

CORRIGE JOURNAL DES OPERATIONS chez les acheteurs

-----2/3/2012-----				
2442	52 481	Matériel informatique banques fournisseurs d'investissement (achat d'ord fact 600 de ADER,)	1 000 000	500 000 500 000
-----6/3/2012-----				
2444	571 521 482	Mobilier de bureau caisse banques fournisseurs d'investissement EAP (FACT BUROTIC N° 250)	15 500 000	500 000 5 000 000 10 000 000
-----10/3/2012-----				
601 4452	52 401	Achat de m/ses TVA récupérable sur achat banque fournisseurs, (Achat de m/ses, Fact KIVA N° 250)	50 000 000 9 000 000	5 000 000 54 000 000
-----1/4/2012-----				
601 4452	52 402	Achat de m/ses TVA récupérable sur achat banque fournisseurs, effet à payer (achat de m/ses Fact KIVA N° 500)	20 000 000 3 600 000	10 000 000 13 600 000
-----3/4/2012-----				
601 4452	52 401	Achat de m/ses TVA récupérable sur achat banque fournisseurs, (Achat de m/ses, Fact BIAZI N° 315)	15 000 000 2 700 000	5 000 000 12 700 000

CORRIGE JOURNAL DES OPERATIONS chez les vendeurs

-----2/3/2012-----				
411 52	701	clients banques ventes de m/ses (Fact 600 à KIVA)	500 000 500 000	1 000 000
-----6/3/2012-----				
571 521 402	701 4431	caisse Banque clients, EAR ventes de marchandises TVA facturée sur ventes (facture BUROTIC 205)	500 000 5 000 000 10 000 000	13 135 593 2 364 407
-----10/3/2012-----				
411 521	702 4431	clients Banque ventes de PF TVA facturée sur ventes (facture KIVA 450)	54 000 000 5 000 000	50 000 000 9 000 000
-----1/4/2012-----				
412 52	701 4431	Clients, EAR Banque vente ce m/ses TVA facturée sur ventes (vente de m/ses Fact N° 500 à KADER)	13 600 000 10 000 000	20 000 000 3 600 000

-----3/4/2012-----				
411 52	701 4431	Clients banque vente de m/ses TVA fact sur ventes (vente de m/ses, Fact N° 315à KIVA)	12 700 000 5 000 000	15 000 000 2 700 000
-----2/3/2012-----				
411 52	701	clients banques ventes de m/ses (Fact 600 à KIVA)	500 000 500 000	1 000 000
-----1/4/2012-----				
412 52	701 4431	Clients, EAR Banque vente ce m/ses TVA facturée sur ventes (vente de m/ses Fact N° 500 à KADER)	13 600 000 10 000 000	20 000 000 3 600 000
-----3/4/2012-----				
411 52	701 4431	Clients banque vente de m/ses TVA fact sur ventes (vente de m/ses, Fact N° 315à KIVA)	12 700 000 5 000 000	15 000 000 2 700 000

II- FACTURES AVEC MAJORATION SANS EMBALLAGES**ILLUSTRATION N° 28**

TAF: On vous de mande d'enregistrer les factures suivantes chez le vendeur et l'acheteur:

6/5/2015: facture 313 de ALI à KIVA: machine industrielle: 25 000 000; Frais accessoires: 150 000 HT de frais de transport facturés; frais d'installation du technicien OBA: 200 000 F HT. KIVA paie en espèces les frais d'installation, remet un chèque de 15 000 000 à Ali.

5/5/2015: Fact 500 de KIVA à BABA: m/ses: 2 500 000 HT; frais de transport HT : 50 000; frais de manutention HT: 200 000 ; BABA accepte une traite de 2 000 000 et remet un chèque bancaire pour le solde.

10/5/2015: facture 600 de DOUMBIA à KIVA: marchandises: 3 000 000 HT; frais de transport facturés: 300 000 FHT. KIVA paie 354 000 en espèces.

CORRIGE: ETABLISSEMENT DES FACTURES

Fact 500 de KIVA Doit : BABA le 5/5/2015		FACT 313 de ALI Doit: à BEDY le 6/5/2015	
Marchandises H	2 500 000	Machine HT	25 000 000
Port HT	50 000	Port HT	150 000
Frais de manutention HT	200 000	Total HT	25 150 000
TOTAL HT	2 750 000	TVA 18%	4 527 000
TVA18%	495 000	NAP TTC	29 677 000
NAP TTC	3 245 000	Chèque: 15 000 000	
Traite: 2 000 000		RAP: 14 677 000	
Chèque: 1 245 000			

PCD DU 6/5/2015 POUR FRAIS D'INSTALLATION	
Montant HT	200 000
TVA 18%	36 000
Montant TTC	236 000
PCD: 236 000	
FACTURE 600 DE DOUMBIA A KIVA DU 10/05/2015	
Marchandises HT	3 000 000
Port HT	300 000
Total HT	3 300 000
TVA 18%	594 000
NET A PAYER	3 894 000
- PAIEMENT ESPECES: 354 000	
- RESTE A PAYER: 3 540 000	

CORRIGE ENREGISTREMENT CHEZ LES CLIENTS

-----05/05/2015-----				
6010		Achat de m/ses	2 500 000	
60152		Frets et transports sur achats	50 000	
60158		Autres frais accessoires	200 000	
4452		TVA récupérables sur achats	495 000	
	52	banques		1 245 000
	402	fournisseurs, EAP (Facture 500 de KIVA)		2 000 000
-----06/05/2010-----				
2411		Matériel industriel	25 000 000	
241188		Autres frais accessoires	150 000	
4451		TVA Récupérable sur immobilisation	4 527 000	
	52	Banques		15 000 000
	481	Fournisseurs d'investissement (fact 313 de BRDY)		14 677 000
-----06/05/2015-----				
241188		Autres frais accessoires	200 000	236 000
4451		TVA récupérable sur immobilisations	36 000	
	571	caisse (frais d'installation PCD)		
-----10/05/2015-----				
6010		Achat de m/ses	3 000 000	
60152		Frets et transports sur achats	300 000	
4452		TVA récupérables sur achats	594 000	
	57	Caisse		354 000
	402	fournisseurs, EAP (Facture 600 de DOUMBIA)		3 540 000

CORRIGE ENREGISTREMENT CHEZ LES FOURNISSEURS

-----05/05/2015-----				
412		Clients, Effet à recevoir	2 000 000	
521		Banque	1 245 000	
	701	vente de m/ses		2 500 000
	7071	ports et autres frais		250 000
	4431	TVA facturés sur ventes (fact KIVA 500 à BABA)		495 000
-----06/05/2015-----				
411		Clients	14 677 000	
521		Banques	15 000 000	
	701	ventes de m/ses		25 000 000
	7071	ports et autres frais facturés		150 000
	4431	TVA facturés sur ventes (fact ALI N° 313)		4 527 000
-----06/05/2015-----				
570		Caisse	236 000	
	702	services vendus		200 000
	4432	TVA facturés sur prestation de service (PCR)		36 000
-----10/05/2015-----				
411		Clients	3 540 000	
521		Banques	354 000	
	701	ventes de m/ses		3 000 000
	7071	ports et autres frais facturés		300 000
	4431	TVA facturés sur ventes (fact 600 DOUMBIA)		594 000

ILLUSTRATIONS N° 29

8/2/2010: facture 310 de MARCO à KIVA: machine : 5 000 000FHT; frais d'installation facturés: 100 000 FHT; facture n° 26 de IBRAHIM pour frais d'essai: 75 000 FHT. KIVA paie en espèces les frais d'essai , accepte une traite de 4 000 000 de Marco après lui avoir remis un chèque de 1 000 000.

CORRIGE ILLUSTRATIONS N° 29: les facturations

ZADI, FACT 880 du 1/2/2010 DOIT: KIVA		KIVA, FACT 100 DU 3/2/2010 DOIT: BABA	
Eléments	montant	Eléments	montant
Marchandises	15 000 000	Marchandises	2 500 000
Frais de manutention	200 000	Frais de transport	50 000
TOTAL HT	15 200 000	TOTAL HT	2 550 000
TVA 18%	2 736 000	TVA 18%	459 000
Emballages consignés	500 000	Emballages consignés	50 000
NET A PAYER TTC	18 436 000	NET A PAYER TTC	3 059 000
- Traite : 5 000 000		- Traite : 2 000 000	
- Chèque : 8 000 000		- Chèque: 1 059 000	
- Solde: 5 436 000			

KIVA, FACT 101 du 4/2/2010 DOIT: BOIDOU		MARCO FACTURE 310 DU 8/2/2010 DOIT KIVA	
Eléments	montant	Eléments	montant
Marchandises	10 000 000	Machine	5 000 000
Transport	250 000	Frais d'installation	100 000
TOTAL HT	10 250 000	TOTAL HT	5 100 000
TVA 18%	1 845 000	TVA 18%	918 000
Emballages consignés	400 000	NET A PAYER TTC	6 018 000
NET A PAYER TTC	12 495 000	- Traite : 4 000 000	
- Traite : 2 000 000		- Chèque: 1 000 000	
- Chèque : 5 000 000		- Reste : 1 018 000	
- Solde: 5 495 000			
8/2/2010 FACTURE 26 DE IBRAHIM POUR FRAIS D'ESSAI			
Frais d'essai HT machine industrielle			75 000
TVA 18%			13 500
TOTAL A PAYER TTC			88 500
PCD: 88 500			

CORRIGE ILLUSTRATIONS N° 29: les écritures chez les vendeurs

-----01/02/2010-----				
411		Clients	5 436 000	
521		Banques	8 000 000	
412		Clients, EAR	5 000 000	
	701	Ventes de marchandises		15 000 000
	7071	Ports et autres frais facturés		200 000
	419	clients, dettes d'emb. Consignés		500 000
	4431	TVA facturés sur ventes (N/facture 880 à ZADI)		2 736 000
-----03/02/2010-----				
521		Banques	1 059 000	
412		Clients, EAR	2 000 000	
	701	Ventes de marchandises		2 500 000
	7071	Ports et autres frais facturés		50 000
	419	clients, dettes d'emb. Consignés		50 000
	4431	TVA facturés sur ventes (N/facture 100 à BABA)		459 000
-----04/02/2010-----				
411		Clients	5 495 000	
521		Banques	5 000 000	
412		Clients, EAR	2 000 000	
	701	Ventes de marchandises		10 000 000
	7071	Port et autres frais facturés		250 000
	419	clients, dettes d'emb. Consignés		400 000
	4431	TVA facturés sur ventes (N/facture 101 à Boidou)		1 845 000

-----08/02/2010-----				
411		Clients	1 018 000	
521		Banques	1 000 000	
412		Clients, EAR	4 000 000	
	701	Ventes de marchandises		5 000 000
	7071	Port et autres frais facturés		100 000
	4431	TVA facturés sur ventes (N/facture 310 de Marco)		918 000
-----08/02/2010-----				
57		Caisse	88 500	
	706	services vendus		75 000
	4432	TVA facturée sur prest de service (FACT N° 26 DE IBRAHIM)		13 500

CORRIGE ILLUSTRATIONS N° 29: les écritures chez les acheteurs

-----01/02/2010-----				
6010		Achats de marchandises	15 000 000	
60158		Autres frais accessoires sur achats	200 000	
4452		TVA récup sur achats	2 736 000	
409		Fournisseurs, créances pour embal à rendre	500 000	
	401	fournisseurs, dettes		5 436 000
	402	fournisseurs, EAP		5 000 000
	521	Banques (FACT 880 DE zadi)		8 000 000
-----03/02/2010-----				
6010		Achats de marchandises	2 500 000	
60152		frets et transport sur achats	50 000	
4452		TVA récup sur achats	459 000	
409		Fournisseurs, créances pour embal à rendre	50 000	
	402	fournisseurs, EAP		2 000 000
	521	Banques escomptes obtenus (FACT 100 de KIVA)		1 059 000

-----04/02/2010-----				
6010		Achats de marchandises	10 000 00	
60152		Fret et transport sur achats	250 0000	
4452		TVA récup sur achats	1 845 000	
409		Fournisseurs, créances pour embal à rendre	400 000	
	401	fournisseurs, dettes		5 495 000
	402	fournisseurs, EAP		2 000 000
	521	Banques (achat de m/ses FACT 101 de KIVA)		5 000 000
-----08/02/2010-----				
2411		Matériel industriel	5 000 000	
241188		Autres frais accessoires	100 000	
4451		TVA récupérable sur immobilisation	918 000	
	481	fournisseurs d'investissement		1 018 000
	482	fournisseurs d'investissement , EAP		4 000 000
	521	Banques (Fact 3 10 MARCO)		1 000 000
-----08/02/2010-----				
241188			75 000	
4451			13 500	
	57	Caisse (FACT N° 26 DE IBRAHIM)		88 500

TRAVAUX DIRIGES

TD N° 1

La SARL KIVA réalise les opérations ci-dessous avec divers agents économiques (TVA à 18%); présentez les factures et le journal des opérations.

- 06/02/2011: pièce de caisse dépenses pour divers frais: publicité TTC: 125 000; réparation d'une machine HT: 100 000; frais de séminaire HT: 200 000.
- 5/01/2011: Facture N° 520 de SARL INDUST: une machine industrielle: 2 000 000 F HT, frais de transport facturés: 20 000 F HTKIVA remet le chèque N° 250 pour le règlement de l'opération.
- 20/03/2011: Facture N° 150 de YAMISSA, marchandises: 450 000 F HT; frais de transport facturés: 50 000HT (CHQ N° 252 de KIVA)
- 25/03/2011: FACT KIVA N° 500 de KIVA, marchandises: 250 000 F HT; frais de manutention facturés : 50 000 F HT (versement de Soruba, PCR N° 88)
- 30/03/2011: Facture n° 889 de BOROSSY, marchandises pour 500 000 F HT, KIVA remet le chèque n° 253 de 300 000.
- 27/03/2011: Détermination salaires du mois: 500 000F

TD N° 2:
présentez le journal des opérations avec TVA chez CFA AFRIQUE

DATES	OPERATIONS
06/04	Facture N° 008961 SODECLI : 118 000 TTC .
03/04	Facture N° 100 de CFA AFRIQUE à SALIFOUR : marchandes HT : 10 000 000 ; frais de manutention facturés : 25 000 HT; emballages consignés: 500 000. Remise d'un chèque de 2 000 000 N°451 le même jour.
01/04	Facture N° 300 de DIABY : produits finis HT : 5 000 000 ; frais de transport facturés : 30 000 HT; emballages consignés: 150 000. Versement de 1 500 000 pour paiement partiel de la facture (chèque N° 800).
08/04	Facture N° 13 de GARAGE KONE : réparation d'un matériel industriel : 150 000 HT.
07/04	Facture 480 du cabinet ACER : études pour le management organisationnel : 600 000 HT.
04/04	Facture N° 125 du journal FRATMAT : publicité : 300 000 HT.
09/04	Facture 101 de CFA AFRIQUE : formation du personnel de la SARL ALICO : 3 000 000 HT ; le 1/3 de la facture a été payé par chèque n° 3056 et 150 000 en espèces (Pièce de caisse recettes n° 890).
05/04	Paiement de la facture 480 de ACER (chèque n° 200).
10/04	Paiement de Facture N° 008961 SODECLI incluant un timbre de 100 F (Pièce de caisse dépense n° 306).
02/04	Facture n° 378 IVOIRE BUROTIC : Photocopieur IPZ003, 450 000 HT. Frais facturés : installation 15 000 HT et essai : 25 000 HT. Remise d'une somme de 140 000 (pièce de caisse dépense n° 305).
15/04	Facture N° 341 du cabinet d'expert-comptable ECAM pour la révision des comptes du premier trimestre 2012 : 1 500 000 HT.

TDN° 3

Vous êtes comptable dans la SARL NCHO spécialisée dans le commerce divers et la formation. Elle vous demande le traitement comptable des documents suivants :

- 25/04/2010 : paiement de la facture SODECI N° 4780 selon pièce de caisse dépenses n° 125 : montant 236 100 dont 100 F de timbre fiscal.
- 1/4/2010 : Fact n° 100 de SARL NCHO à SARL JS : marchandises HT : 15 000 000 ; frais facturés HT : transport : 250 000 ; manutention : 100 000 ; TVA 18%; emballages 500 000. SARL JS paie en espèces la somme de 250 000 et remet un chèque de 8 000 000 à la livraison.
- 4/2/2010 : Facture 101 de SARL NCHO à KOIKOU : marchandises : 20 000 000 HT ; frais facturés HT : transport : 200 000 ; manutention : 150 000 ; TVA 18%; emballages: 600 000. KOIKOU accepte une traite de 5 000 000 et remet un chèque à NCHO de 15 000 000.
- 3/4/2010 : Facture n° 310 de SARL de BUROTIC SARL à SARL NCHO: machine bureautique multifonction : 50 000 000 HT ; frais facturés HT : transport : 100 000 ; installation : 250 000 ; essais : 120 000 ; TVA 18%. SARL NCHO remet un chèque de 30 000 000, des espèces pour 300 000 et accepte une traite pour le solde de la facture.
- 10/04/2010 : Facture N° 103 de SARL NCHO : formation du personnel de SARL ADJOU MANI : 3 350 000 HT ; TVA 18%. SARL ADJOU MANI remet à l'issue de la formation un chèque de 2 000 000 et des espèces de 345 000.
- 17/04/2010 : réception de la facture SODECI (facture 4780) : 236 000 dont TVA 18%.

TRAVAIL A FAIRE :

- Présentez les différentes factures en spécifiant les montants HT, la TVA, les montants TTC à payer, les différents paiements et le reste à payer.
- Présentez le journal général des opérations.

TD N° 4

Vous êtes comptable dans la SARL NCHO spécialisée dans le commerce divers et la formation. Elle vous demande le traitement comptable des documents suivants :

- 25/04/2010 : paiement de la facture SODECI N° 4780 selon pièce de caisse dépenses n° 125 : montant 236 100 dont 100 F de timbre fiscal.
- 1/4/2010 : Fact n° 100 de SARL NCHO à SARL JS : marchandises HT : 15 000 000 ; frais facturés HT : transport : 250 000 ; manutention : 100 000 ; TVA 18%; emballages consignés: 400 000. SARL JS paie en espèces la somme de 250 000 et remet un chèque de 8 000 000 à la livraison.
- 4/2/2010 : Facture 101 de SARL NCHO à KOIKOU : marchandises : 20 000 000 HT ; frais facturés HT : transport : 200 000 ; manutention : 150 000 ; TVA 18%; emballages consignés: 500 000. KOIKOU accepte une traite de 5 000 000 et remet un chèque à NCHO de 15 000 000.
- 3/4/2010 : Facture n° 310 de SARL de BUROTIC SARL à SARL NCHO : machine bureautique multifonction : 50 000 000 HT, frais facturés HT : transport : 100 000 ; installation : 250 000 ; essais : 120 000 ; TVA 18%. SARL NCHO remet un chèque de 30 000 000, des espèces pour 300 000 et accepte une traite pour le solde de la facture.
- 10/04/2010 : Facture N° 103 de SARL NCHO : formation du personnel de SARL ADJOUMANI : 3 350 000 HT ; TVA 18%. SARL ADJOUMANI remet à l'issue de la formation un chèque de 2 000 000 et des espèces de 345 000.
- 17/04/2010 : réception de la facture SODECI (facture 4780) : 236 000 dont TVA 18%.

TRAVAIL A FAIRE :

- Présentez les différentes factures en spécifiant les montants HT, la TVA, les montants TTC à payer, les différents paiements et le reste à payer .
- Présentez le journal général des opérations .

TD N° 5

Le 30/06/2012, le bilan de l'entreprise CCI présente les soldes suivants: capital: 10 000 000; matériel et outillage: 8 500 000; matériel de transport: 4 000 000; marchandises: 3 000 000; emprunt à rembourser dans 2 ans: 4 000 000; clients: 800 000; caisse: 200 000; banque: à déterminer; dette fournisseurs 3 000 000.

Au cours du mois de juillet les opérations suivantes ont été réalisées: 1^{er}/07: loyer payé en espèces: 100 000; 8/07:facture de Cci, marchandises: 4 200 000 contre chèque de 3 000 000 et espèces de 1 200 000; 10/07:facture 405 de BAKOU, marchandises 3 100 000 dont 100 000 de transport, le tout payé par chèque; 11/07: payé en espèces diverses réparations: 120 000 et des frais d'expéditions de marchandises: 75 000; 18/07: facture de CCI: marchandises contre espèces: 1 700 000; chèque 2 300 000 et payé les frais de transport en espèces 300 000; enregistré les intérêts courus de l'emprunt au taux de 8%.

TAF: journal des opérations, grand livre et balance de vérification de 8 colonnes, compte de résultat, bilan de clôture sachant que le stock à l'arrêté des comptes est de 2 800 000. TVA au taux de 18%